Fondation de France

La Fondation de toutes les causes

Vous avez un projet ?

Nous pouvons vous aider

2018

AIDER LES PERSONNES VULNÉRABLES

DÉVELOPPER LA CONNAISSANCE

RÉCONCILIER L'HOMME ET SON ENVIRONNEMENT

DÉVELOPPER LA PHILANTHROPIE

Merci !

La Fondation de France est un organisme privé et indépendant, qui ne peut agir que grâce à la générosité de donateurs et mécènes. Les programmes de la Fondation de France sont financés par les campagnes de collecte et les fondations sous égide suivantes :

FONDATION A ET P SOMMER
sous l'égide de la Fondation de France

Fondation É&G Buffard
Sous l'égide de la Fondation de France

FONDATION JM.BRUNEAU
SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION DE FRANCE

fondation daniel & nina carasso
sous l'égide de la fondation de france

FONDATION Margot et Armand Vogel
Sous l'égide de la Fondation de France

- Fondation Alain Leroux
- Fondation Andrée Vezien
- Fondation Antoine Laborde Lacoste
- Fondation Berthe Fouassier
- Fondation Bourse Queudot
- Fondation Christiane Berdy
- Fondation Cœur Alsace
- Fondation Delaveau Chiarelli
- Fondation Eliette, Flora et Ange Salphati
- Fondation Et si
- Fondation Giacinto et Hélène Accornero
- Fondation Gourpy
- Fondation Hélène Leclerc
- Fondation I Loge You
- Fonds Inkermann
- Fondation Jean-Marc Salomon
- Fondation Jean-Marcel Pourquery
- Fondation Jean-Pierre Lysi
- Fondation Jeanne Liot
- Fondation Jeanne Mialhe
- Fondation Jeanne Mogaray
- Fondation Jeannine Pirolli
- Fondation Lescure Landre
- Fondation Louis Justin-Besançon
- Fondation Lucienne Ginet
- Fondation Magdeleine Galliot
- Fondation Marguerite Goldschmidt
- Fondation Marthe Picard
- Fondation Mireille Goubet
- Fondation Odette Et Jean Duranton de Magny
- Fondation Paul-André Raymond
- Fondation Philippe et Jean-Pierre
- Fondation Pirolli Florence
- Fondation Ramona Ehrman-Amador
- Fondation René Bourny
- Fondation Salavin Fournier
- Fondation Schutzman-Zisman
- Fondation Simone Grac
- Fondation Simone Rotgès
- Fondation Unité - Guerra - Paul - Beaudoin - Lambrecht - Maiano
- Fondation Weisbrem-Benenson
- Fondation Yvonne Haetty, Willy Meinen

- Fonds pour l'environnement et le cadre de vie
- Fonds pour la danse
- Fonds pour la lutte contre le cancer
- Fonds pour le développement des recherches médicales
- Fonds pour le Tiers-Monde
- Fonds pour les aveugles
- Fonds pour les enfants
- Fonds pour les jeunes
- Fonds pour les personnes handicapées mentales
- Fonds pour les personnes handicapées physiques
- Fonds pour les recherches cardiovasculaires

Nos aides, mode d'emploi 2

Aider les personnes vulnérables 4

Vulnérabilité 4

Enfance et adolescence 4
- Accompagner les enfants, leur famille et les jeunes en difficulté
- Bourses aux jeunes majeurs sans soutien familial
- Grandir en cultures

Handicap 6
- Vie sociale et citoyenneté des personnes handicapées

Grand âge 8
- Vivre ses choix, prendre des risques, jusqu'à la fin de sa vie
- Vieillir acteur et citoyen de son territoire

Habitat 11
- Habiter et vivre ensemble sur son territoire
- Soutien d'expérimentations

Emploi, économie sociale et solidaire 13
- Emploi et activité : des solutions innovantes et solidaires pour une société numérique intégrante

Exclusion et précarité 14
- Langage
- Prisons
- Réveillons de la solidarité
- Solidarité migrants

Urgences et post-urgences 16
- En fonction des situations de crise
- Ensemble face au terrorisme : aide aux victimes
- Solidarité Antilles

Santé 18

Santé des jeunes 18
- Soutenir les jeunes en souffrance psychique
- Cap au vert, des vacances pour les enfants malades

Maladies psychiques 20

Sida, santé et développement 21

Humanisation des soins 21

Sport 22
- Sport et santé en milieu rural
- Allez les filles !

Santé et environnement 24
- Santé publique et environnement

Développement local 25
- Dynamiques territoriales
- Hautes-Alpes
- Lens-Liévin et Hénin-Carvin
- Haute-Gironde et Libournais
- Saumurois et vallées d'Anjou
- Nord Isère
- Agglomération de Mulhouse
- Démarches participatives
- La transition écologique, ici et ensemble
- Nouveaux commanditaires

International 27

Solidarités 27
- Méditerranée, d'une rive à l'autre
- Fikra, un fonds commun pour le Nord-Ouest de la Tunisie
- Solidarité migrants

Santé 30
- Sida, santé et développement

Agriculture et alimentation 31
- Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest

Droits humains 32
- Dynamiques démocratiques et participatives

Urgences et post-urgences 33
- En fonction des situations de crise
- Solidarité Népal

Développer la connaissance 34

Sciences et recherche 34

Recherche médicale 35
- Recherche fondamentale et translationnelle sur le cancer
- Recherche en cancérologie. Aide à la mobilité internationale de médecins ou pharmaciens
- Recherche clinique et fondamentale sur les maladies cardiovasculaires
- Recherche fondamentale et clinique sur les maladies psychiatriques
- Allocations jeunes chercheurs en ophtalmologie et neuro-ophtalmologie
- Recherche clinique et fondamentale sur l'autisme et le neuro-développement de l'enfant
- Recherche sur la physiopathologie de la maladie de Parkinson
- Soigner, soulager, accompagner : projets de recherche
- Santé publique et environnement

Recherche en sciences humaines et sociales 40
- Soigner, soulager, accompagner : projets de recherche
- Recherche et transmission des savoirs

Culture et création 41
- Nouveaux commanditaires
- Initiatives d'artistes, projets de co-création et accompagnement d'artistes
- Recherche et transmission des savoirs

Formation et éducation 44

Enseignement primaire et secondaire 44
- Aidons tous les collégiens à réussir !

Éducation périscolaire 45
- Grandir en cultures

Éducation à la citoyenneté 46
- Nouveaux commanditaires

Approches transversales 46
- Concours Déclics Jeunes

Réconcilier l'Homme et son environnement 47

Citoyenneté et éducation à l'environnement 48
- Un pôle de référence autour du parc de Branféré
- La transition écologique, ici et ensemble
- Réseaux français et européens d'initiatives de développement durable

Protection de la biodiversité 49
- Les futurs du littoral et de la mer

Production et utilisation des ressources 51
- Écosystèmes, agricultures et alimentation : projets de recherche
- Recherches sur les agroforesteries tempérées
- De nouvelles natures à cultiver ensemble
- Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest

Développer la philanthropie 53

Comprendre la philanthropie 53
- L'Observatoire de la philanthropie

Fédérer les acteurs de la philanthropie 54
- Les organisations professionnelles en France et à l'international

Faire connaître et rayonner la philanthropie 55
- La Chaire Philanthropie de l'ESSEC
- L'École de la Philanthropie
- Les Rencontres internationales des philanthropes
- Les Rencontres régionales des philanthropes
- La Lettre de la philanthropie

Sécuriser la philanthropie 56
- Le label Ideas

Nos aides, mode d'emploi

Soucieuse de donner le maximum d'efficacité aux moyens financiers qui lui sont confiés, la Fondation de France définit des programmes d'intervention précis. Elle promeut des actions concrètes et de proximité, proposées par des associations ou des services collectifs pour résoudre des problèmes peu ou mal pris en compte par les institutions. Son intervention peut prendre plusieurs formes : financement, appui méthodologique, conseils d'experts, recherches, outils de mise en réseau tels que publications et colloques.

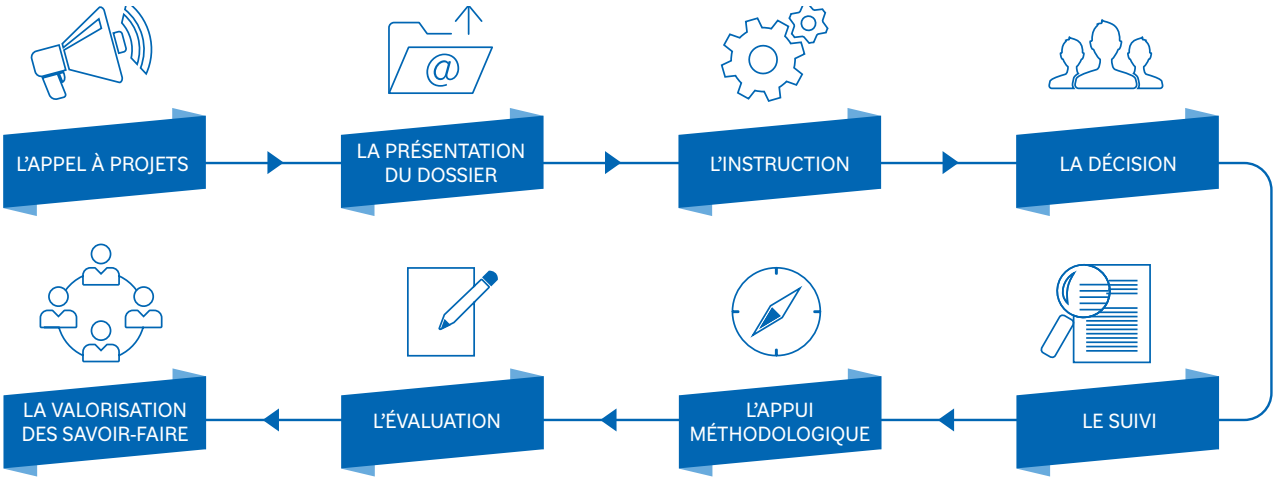

Financer des projets

La Fondation de France finance des associations ou services collectifs, sélectionnés pour la qualité et la rigueur de leurs actions. Elle propose ses aides principalement à travers des appels à projets dédiés à des thématiques précises, signalés dans cette brochure par APPEL À PROJETS. Les demandes de subventions, instruites à partir d'un dossier, sont examinées par un comité de professionnels spécialistes du domaine concerné. Il statue sur la destination et le montant des aides.

La Fondation de France soutient en priorité des opérateurs de petite taille qui n'ont pas les moyens de collecter eux-mêmes les fonds nécessaires à la conduite de leurs projets.

↘ Attention

Nous avons mis en place un nouvel outil **en ligne** de dépôt des demandes.

Nous recommandons vivement aux candidats de créer leur profil très rapidement et d'anticiper au maximum la gestion des renseignements administratifs liés à leur structure. Il leur sera possible d'accéder à tout moment au contenu de leur demande de subvention.

Un **support** est disponible, destiné exclusivement aux candidats qui rencontrent des **problèmes d'ordre technique** sur leur portail candidat en ligne :

- par téléphone au **01 85 53 13 66** ;
- par mail : **supportcandidat@fdf.org**

Afin de pouvoir traiter votre demande plus efficacement, nous vous demandons de privilégier les contacts mails.

Encourager les échanges et la professionnalisation

Afin de renforcer les actions de terrain financées et contribuer à la professionnalisation des pratiques, la Fondation de France promeut des actions d'envergure nationale conduites par des réseaux et des regroupements d'acteurs. Elle encourage les échanges entre structures – notamment à travers des séminaires et colloques –, la capitalisation et les transferts de savoirs et d'expériences. Dans ce cadre, des outils de mise en réseau et de diffusion, tels que des publications, peuvent être réalisés.

Accompagner les acteurs, primer les démarches exemplaires

Afin de donner un maximum d'efficacité à ses financements, la Fondation de France peut les assortir de :
- **un appui méthodologique ;**
- **une incitation à prendre en compte l'impact sur l'environnement des projets postulants.**

Ces aides ne font pas l'objet d'appels à projets spécifiques. Elles se traduisent par un soutien complémentaire à la subvention accordée dans le cadre de la quasi-totalité des programmes thématiques.

ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE TERRAIN

Attentive aux difficultés rencontrées par certains acteurs de terrain, la Fondation de France peut, dans certains cas, accorder un appui méthodologique m+. Il se traduit par une aide financière, complémentaire à la subvention accordée dans le cadre de l'appel à projets. Comme la subvention, elle est soumise à l'avis du comité d'experts. Il s'agit de mettre à disposition conseil et expertise, en finançant l'intervention d'un consultant compétent. Ce professionnel peut intervenir dans toutes les phases du projet : définition, conception, pilotage, montage, meilleure structuration des actions ou encore évaluation.

L'accompagnement se concrétise généralement sous forme de « chèques-consultant ». Le *curriculum vitae* du consultant pressenti par le porteur de projet doit être approuvé par la Fondation de France pour confirmer son financement.

Comment postuler ?

Les modalités de candidature sont disponibles sur le site www.fondationdefrance.org ainsi que dans les plaquettes de présentation des appels à projets concernés, signalés par m+.

→ Pour en savoir plus

S'adresser à chaque chargé de programme

COMMENT AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT

Depuis la prise de conscience mondiale de la dégradation rapide de l'environnement à laquelle a participé le Grenelle de l'environnement, les questions environnementales sont devenues récurrentes et nous sommes quotidiennement incités à changer nos comportements individuels. Des normes nouvelles apparaissent, qui impliquent les changements de pratiques. Calcul de l'empreinte écologique, bilan carbone et autres outils de mesure des effets des activités humaines sur l'environnement sont proposés, mais ils sont principalement orientés vers les entreprises et les particuliers, peu vers les associations. La Fondation de France, qui accompagne les organismes du tiers secteur dans leurs préoccupations concrètes, facilite les initiatives visant à réduire l'impact écologique négatif de leurs projets. Cette aide est destinée à financer un appui méthodologique – diagnostics, plans d'action… – et la formation des acteurs.

Un appui méthodologique est proposé de manière optionnelle aux porteurs de projets qui répondent aux appels à projets dans la quasi-totalité des programmes et qui sont signalés par e+ dans l'appel à projets. Un projet qui aura été refusé dans le cadre d'un appel à projets ne pourra pas bénéficier de cette aide optionnelle.

Comment postuler ?

Les modalités de candidature sont disponibles sur le site **www.fondationdefrance.org** ainsi que dans les plaquettes de présentation des appels à projets concernés, signalés par e+

→ Pour en savoir plus

S'adresser au siège de la Fondation de France
Programme Environnement
Thierry Gissinger
Tél. : 01 44 21 87 18
E-mail : environnement@fdf.org

Aider les personnes vulnérables

Le monde change, mais les besoins humains de s'exprimer, de travailler, d'avoir un toit où se sentir bien, de se soigner, de vivre avec les autres, de partager des intérêts, des émotions, des projets, ne changent pas. Dans cette société de plus en plus rapide, complexe et morcelée, le handicap, le grand âge, le chômage, les difficultés économiques, la solitude, la maladie, fragilisent ceux qui en sont victimes. Face aux écarts qui se creusent, accentués aujourd'hui par la crise économique, la Fondation de France s'efforce de soutenir des initiatives attentives aux besoins fondamentaux lorsque les réponses adaptées, publiques ou privées, sont insuffisantes.

Vulnérabilité

Enfance et adolescence

Premières victimes des difficultés auxquelles sont confrontées de nombreuses familles défavorisées par la ségrégation sociale ou culturelle, la fragilité psychique ou la maladie, trop d'enfants et d'adolescents font l'apprentissage de la vie dans de mauvaises conditions. En s'intéressant à toutes les dimensions du développement d'un enfant – vie affective, éducation, sécurité, santé, environnement culturel –, en stimulant la coopération entre tous les acteurs garants de son bien-être et de son avenir, la Fondation de France agit pour que chaque enfant puisse cheminer vers l'âge adulte dans un environnement propice à sa construction et son épanouissement.

Le programme Enfance de la Fondation de France a vocation à encourager les évolutions favorisant une meilleure prise en considération de l'enfant, par son entourage familial comme par la société, dans le respect et la promotion de ses droits.

Les actions soutenues par le programme s'inscrivent toutes dans le champ de l'éducation. Elles sont destinées aux enfants et à leur famille – et plus spécifiquement aux plus fragiles d'entre eux – ainsi qu'aux professionnels investis à leurs côtés.

Le programme s'attache aussi à faire progresser la connaissance en matière de développement, d'éveil, d'éducation et de socialisation de l'enfant.

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Accompagner les enfants, leur famille et les jeunes en difficulté APPEL À PROJETS	Projets (financement) Appui méthodologique	Selon votre département, adressez-vous au contact figurant sur la carte au dos	
Bourses aux jeunes majeurs sans soutien familial APPEL À PROJETS	Bourses aux jeunes	Grand-Ouest, Méditerranée, Nord	Selon votre département, adressez-vous au contact figurant sur la carte au dos
Grandir en cultures APPEL À PROJETS	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège

Accompagner les enfants, leur famille et les jeunes en difficulté

Comment donner de meilleures chances de réussite à des enfants dont les parents doivent affronter des difficultés, souvent cumulées, liées à la précarité économique, à la ségrégation sociale ou culturelle, à l'isolement, ou à des fragilités psychiques ou médicales ? La diversité des problèmes qui peuvent empêcher le plein épanouissement de l'enfant au sein de sa famille requiert une intervention coordonnée de professionnels dont l'approche pluridisciplinaire favorisera une prise en compte globale de la situation. Dans cette perspective, la Fondation de France soutient des projets qui visent à apporter des réponses adaptées aux besoins fondamentaux inhérents au bon développement de chaque enfant. Il peut s'agir d'actions d'accompagnement à la fonction parentale lorsque les liens parents/enfants sont distendus (séparation, migration, maladie, décès…), ou bien d'actions destinées plus directement à soutenir des enfants dont le mal-être est avéré (enfants placés, enfants témoins de violences intrafamiliales, enfants en grande difficulté scolaire, enfants ayant subi de mauvais traitements…). Mais toutes ces actions doivent s'appuyer sur un travail réel de collaboration avec les parents pour que ces derniers puissent à terme faire face aux aléas de la vie.

Désireuse d'accompagner les enfants jusqu'à leur entrée dans l'âge adulte, la Fondation de France vise aussi à répondre aux besoins des jeunes majeurs (18-25 ans) ne disposant d'aucun soutien familial. Il peut s'agir de jeunes sortant des dispositifs de l'aide sociale à l'enfance, ou de la protection judiciaire, de jeunes en rupture totale avec leur famille. Un appui peut donc être apporté aux projets d'accompagnement collectif de ces jeunes en situation de grande vulnérabilité.

APPEL À PROJETS e+ m+

Deux catégories de projets sont éligibles :

- les projets directs d'accompagnement des enfants et de leurs familles ;
- les projets de mise en réseau et d'analyse de pratiques, quand ils sont destinés à accompagner le travail de coopération pluri-institutionnelle et pluridisciplinaire des acteurs intervenant auprès des enfants.

Bénéficiaires

L'appel à projets s'adresse aux organismes sans but lucratif : associations, établissements publics et collectivités territoriales.

Dossier à constituer et calendrier

La plaquette détaillée ainsi que le dossier de demande de subvention sont en ligne sur le site fondationdefrance.org rubrique *Trouver un financement.*

Date limite de dépôt des candidatures : 24 octobre 2018

→ À qui s'adresser

Selon votre département, adressez-vous au contact figurant sur la carte au dos.

Si votre contact est au siège de la Fondation de France, adressez-vous à :
Programme Enfance
Anne Bouvier
Tél. : 01 44 21 31 34
E-mail : enfance@fdf.org

Bourses aux jeunes majeurs sans soutien familial

APPEL À PROJETS

L'autonomie financière et l'entrée dans la vie active des jeunes adultes est de plus en plus tardive en raison notamment de la prolongation des études et des difficultés d'accès à l'emploi et au logement. De ce fait, ils dépendent plus longtemps des ressources familiales, ce qui s'avère problématique lorsque les jeunes ne peuvent recourir à ce soutien. C'est pourquoi la Fondation de France attribue des bourses à de jeunes majeurs (18 – 25 ans) résidant sur les territoires couverts par ses Fondations régionales Méditerranée, Grand Ouest et Nord.

Bénéficiaires

Les dossiers de demande de bourses doivent être présentés par les travailleurs sociaux de secteurs, des académies, des universités, des services de la Protection judiciaire de la jeunesse et de l'Aide sociale à l'enfance.

Dossier à constituer et calendrier

La composition et les modalités de dépôt des dossiers sont détaillées dans un texte disponible sur plaquette et sur le site fondationdefrance.org, rubrique *Trouver un financement.*

Date limite de dépôt des candidatures : 18 avril 2018

→ À qui s'adresser

À la Fondation de France Grand Ouest, Méditerranée ou Nord (voir contact figurant sur la carte au dos).

Grandir en cultures

Voir p. 45

Handicap

Ambitieuse, la loi du 11 février 2005 engage les pouvoirs publics à prendre les mesures nécessaires pour garantir aux personnes handicapées – quels que soient leur âge, la nature et l'origine de leur handicap – leur participation à la vie sociale. Même si des progrès sensibles ont été réalisés, il n'en reste pas moins nécessaire de poursuivre dans cette voie, de sorte que la cité soit ouverte à tous et que la place de la personne handicapée comme personne à part entière soit véritablement reconnue.

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Vie sociale et citoyenneté des personnes handicapées APPEL À PROJETS	Projets (financement) Études-actions Appui méthodologique	Au siège	

Vie sociale et citoyenneté des personnes handicapées

Il s'agit, dans une logique de non-discrimination, d'encourager la participation des personnes handicapées à l'ensemble des services de la cité. Par ailleurs, si leur citoyenneté est largement soutenue par les dispositifs légaux, leur place comme personne à part entière doit encore être confortée, en particulier leur participation directe aux projets qui les concernent, leur implication dans la vie associative et politique, la reconnaissance de l'expression de leur sexualité.

Pour accompagner le changement de modèle d'intégration des personnes handicapées porté par le nouveau cadre légal, la Fondation de France propose depuis 2007 un programme qui entend influencer positivement le regard de la société et agir en faveur de l'égalité des droits entre personnes handicapées et personnes valides.

APPEL À PROJETS e+ m+

- **Accès de tous à tout**

  Tous les domaines peuvent être pris en considération, pour ce qui ne relève pas de compétences et de financements institutionnels déjà identifiés : la santé, le logement, l'éducation, l'emploi, l'accessibilité, l'accès aux activités de loisirs, sportives, culturelles, l'engagement associatif et politique.

  Les projets sont de préférence portés par des associations qui s'adressent à tous les publics (différents types de handicap, mixité avec les valides). Une attention particulière sera portée aux initiatives prenant en compte différents domaines de vie et/ou assurant une plus grande continuité des réponses dans une logique de parcours de vie.

  Les initiatives devront associer directement les publics concernés, véritables partenaires dans la construction du projet. Seront également examinées les actions qui valorisent les compétences, les capacités des personnes handicapées à intervenir dans la vie locale, leur engagement associatif et politique.

  Exemples de projets soutenus :

- formation décloisonnée menée au niveau d'une ville, rassemblant des professionnels de structures d'accueil de la petite enfance, de l'Éducation nationale, de centres de loisirs, pour favoriser un parcours coordonné des enfants handicapés en milieu ordinaire ;
- accompagnement de créateurs d'entreprise avec un statut de travailleurs handicapés par des bénévoles, action complémentaire aux dispositifs de droit commun ;
- soutien apporté à une association portée par des jeunes déficients intellectuels qui s'impliquent localement dans des activités de solidarité ;
- aide apportée aux usagers sous curatelle d'un établissement spécialisé en période électorale pour se forger une opinion, participer au débat et voter.

- **Vie affective, sexuelle et parentalité**

  L'expression de la sexualité des personnes handicapées est une composante essentielle de leur citoyenneté. La sexualité n'est pas limitée à la génitalité, elle englobe d'autres dimensions comme l'estime de soi, le renforcement des liens sociaux, le rapport au corps, la parentalité.

  Ces dimensions de la vie affective et sexuelle doivent être intégrées dans une démarche plus large de parcours de citoyenneté s'appuyant sur le principe d'autodétermination.

  La cohérence entre les interventions des différents acteurs (personnes concernées, familles, tuteurs, professionnels) pour les projets sur la vie affective, ou des différents partenaires accompagnant la parentalité (secteur médico-social, sanitaire, aide sociale à l'enfance) devra être recherchée.

  Un cadre déontologique explicite portant en particulier sur le respect de l'intimité et le devoir de protection, les droits et devoirs dans la relation à l'autre, soutient la mise en œuvre du projet.

  Exemples de projets soutenus :

- financement de l'animation de groupes de parole destinés à des adultes hébergés en foyer de vie sur le thème de la vie affective et de la sexualité ;
- étude-action sur le parcours de soin de femmes parturientes en situation de handicap moteur.

Critères

- Les initiatives sont portées par le secteur associatif, les services publics, ou émanent d'une coopération entre le milieu dit ordinaire et le secteur spécialisé (médico-social, sanitaire) ;

- la participation directe des personnes handicapées dans les choix, les contenus, le déroulement, l'évaluation du projet sera recherchée ;
- les actions s'appuient sur des partenariats – personnes handicapées, familles, professionnels, collectivités – permettant de travailler en complémentarité, ou sur une mutualisation de moyens entre associations spécialisées. La cohérence de leurs interventions devra être recherchée ;
- les projets s'appuient sur un diagnostic du contexte local (besoins et attentes) ;
- l'accessibilité du service a été pensée en termes de coûts, de territoire, de modalités de fonctionnement ;
- les projets s'inscrivent dans la durée ;
- les critères d'évaluation des projets sont pertinents.

Attention, la Fondation de France ne finance pas :
- *le fonctionnement régulier des organismes ;*
- *les projets qui font partie intégrante des missions finançables par les politiques publiques et, de façon générale, les projets qui relèvent des obligations légales, les actions de communication ou de sensibilisation sur le thème du handicap (excepté sur l'axe « Vie affective, sexualité et parentalité »).*

Bénéficiaires

Cet appel à projets s'adresse aux organismes à but non lucratif : association (centre social, maison de quartier…), collectif d'usagers, établissement médico-social, établissement public, coopérative, office HLM, collectivité locale ou territoriale…

Dossier à constituer et calendrier

Dates limites de dépôt des candidatures : 14 février, 2 mai, 3 octobre 2018

Des dossiers de candidature adaptés, en Facile à lire et à comprendre (FALC) ou accessibles aux synthèses vocales, sont communiqués sur demande par mail.

PUBLICATIONS

- *Sexualité et parentalité des personnes handicapées : comment transformer les représentations ?*, Fondation de France, 2015.
- *Sexualité et handicap : parlons-en !*, Fondation de France, 2013.
- *Quand la malvoyance s'installe,* guide pratique à l'usage des adultes et de leur entourage, Éditions Inpes/Fondation de France, 2008.
- *Handicap et citoyenneté,* coll. « Repères pour éduquer », coédité par la Fondation de France et Civisme et démocratie, 2008.
- Dossier « Handicap et citoyenneté », revue *Territoires*, mensuel de l'ADELS publié avec le soutien de la Fondation de France, 2008.
- *La Surdité de l'enfant,* guide pratique à l'usage des parents, Éditions Inpes/Fondation de France, 2005.

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France
Programme Personnes handicapées
Catherine Agius
Tél. : 01 44 21 87 24
E-mail : personneshandicapees@fdf.org

Grand âge

La forte augmentation du nombre de personnes âgées et très âgées durant les 30 dernières années s'est accompagnée d'évolutions législatives destinées à améliorer leur qualité de vie : promotion des droits et libertés des usagers des services et établissements médico-sociaux, développement de politiques gérontologiques locales, promulgation d'une loi d'adaptation de la société au vieillissement.

Pour autant, la reconnaissance des personnes âgées comme des citoyens à part entière ne va pas de soi. La Fondation de France est témoin de la tendance de notre société à disqualifier les personnes en perte d'autonomie, à les surprotéger et à les enfermer dans des hébergements spécifiques. Les professionnels et les familles expriment leur difficulté à respecter et à prendre en compte les choix de vie et les désirs des personnes âgées, en particulier pour les plus vulnérables d'entre elles et pour les personnes en fin de vie.

C'est pourquoi la Fondation de France soutient des initiatives qui favorisent la participation des personnes âgées à la vie citoyenne, qu'elles résident à domicile ou en établissement, et qui reconnaissent la capacité des personnes âgées à décider de leur mode de vie, en acceptant les risques éventuels qui découlent de ces choix.

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Vivre ses choix, prendre des risques, jusqu'à la fin de sa vie APPEL À PROJETS	Projets (financement) Formations Recherches-actions Appui méthodologique	Selon votre département, adressez-vous au contact figurant sur la carte au dos	
Vieillir acteur et citoyen de son territoire APPEL À PROJETS	Projets (financement) Formations Recherches-actions Appui méthodologique	Selon votre département, adressez-vous au contact figurant sur la carte au dos	

Vivre ses choix, prendre des risques, jusqu'à la fin de sa vie

La Fondation de France est témoin des difficultés auxquelles sont confrontés les personnes âgées et les aidants, qu'ils soient professionnels ou non : à domicile comme en établissement, tous rencontrent des situations qui questionnent les limites du droit de la personne âgée à décider de son mode de vie.

Sécurité et respect de la volonté des personnes âgées, de leur intimité, de leurs habitudes de vie sont-ils compatibles ? Comment respecter les désirs d'une personne qui n'a plus l'usage de la parole ? Que faire lorsque la famille souhaite l'entrée d'un proche âgé en établissement au nom de sa sécurité et que celui-ci s'y oppose ? Comment organiser le maintien de la personne sur son lieu de vie (domicile, Ehpad…) lorsque son état se dégrade ? Comment soutenir les proches et les professionnels confrontés à la fin de vie et au deuil ? Face à ces questions, il n'existe pas de réponse a priori, mais la tendance actuelle consiste à prendre en charge les personnes âgées pour éviter les risques, au détriment de leur autonomie et de leur qualité de vie.

Cependant, des établissements et services ont montré qu'il était possible de « faire autrement » quels que soient l'âge ou l'état de dépendance de la personne, lui laissant la possibilité de décider pour elle-même.

Les solutions adaptées passent par la formation, la réflexion partagée sur les pratiques, la négociation entre tous les acteurs concernés (personnels de toutes les catégories, personnes âgées – assistées, si nécessaire, d'un représentant – familles, bénévoles…).

APPEL À PROJETS e+ m+

En 2018, la Fondation de France poursuit son soutien aux démarches et aux initiatives concrètes qui améliorent les pratiques et reconnaissent aux personnes âgées le droit de rester actrices de leur vie, jusqu'à la fin de leur vie.

Pour cela, cet appel à projets encourage une meilleure concertation autour des situations jugées à risque, une plus grande liberté de parole et de choix des personnes âgées, et l'élaboration de projets autour de la fin de vie et du deuil.

Les projets présentés peuvent concerner :

- des actions concrètes auprès des personnes âgées favorisant notamment l'accompagnement des personnes âgées et de leurs familles dans les décisions concernant leur liberté d'aller et venir, le respect de leurs souhaits, des habitudes et des rythmes de vie au quotidien (goûts, horaires des repas…), ainsi que les décisions concernant la fin de vie ;
- des initiatives favorisant l'anticipation des décisions à prendre ;
- des projets destinés à soutenir les équipes professionnelles ou bénévoles, et les aidants (notamment par la formation) ;

- des échanges entre équipes autour d'expériences ayant apporté des améliorations concrètes dans le respect du droit au choix et/ou la réflexion sur le droit au risque.

La Fondation de France peut soutenir des actions pluriannuelles.

Les projets proposés devront :

- partir de l'analyse de situations concrètes jugées insatisfaisantes du point de vue du respect du droit au choix ou au risque ;
- exposer la démarche collective mise en place pour y répondre et les effets attendus ;
- favoriser la pluridisciplinarité avec la mobilisation effective de l'ensemble des acteurs ;
- prévoir les modalités d'évaluation de la démarche (impact sur les pratiques) ;
- indiquer comment la démarche et l'action envisagées s'articulent avec le projet associatif, de service ou d'établissement et/ou le plan de formation ;
- bénéficier d'un co-financement ;
- pour les formations à la démarche palliative, s'assurer de l'implication des équipes mobiles et réseaux de soins palliatifs.

La Fondation de France ne finance pas : les postes salariés, les formations individuelles et les formations « clés en main », les formations des bénévoles d'accompagnement, le remplacement du personnel en formation, les travaux de construction ou rénovation, les actions de communication et les projets audiovisuels qui ne sont pas partie intégrante d'une démarche de formation d'équipe.

Le jury pourra, à titre exceptionnel, retenir des projets de recherche-action visant un changement de pratiques dans le sens d'une plus grande liberté de choix laissée aux personnes âgées.

Bénéficiaires

Les associations (d'aide à domicile, de familles, de personnes âgées, de bénévoles…) ; les établissements publics ou privés à but non lucratif accueillant des personnes âgées.

Dossier à constituer et calendrier

Demander la plaquette de présentation qui précise les critères, la composition et les modalités de dépôt des dossiers, ou la télécharger sur le site fondationdefrance.org

Dates limites de dépôt des candidatures (en ligne) : 6 mars puis 4 septembre 2018

PUBLICATION

Une brochure intitulé *Vivre ses choix, prendre des risques jusqu'à la fin de la vie,* destinée aux professionnels et aux familles, est disponible sur le site fondationdefrance.org

→ À qui s'adresser

Selon votre département, adressez-vous au contact figurant sur la carte au dos.

Si votre contact est au siège de la Fondation de France, adressez-vous au :
Programme Personnes âgées
Agathe Gestin
Tél. : 01 44 21 31 70
E-mail : personnesagees@fdf.org

Vieillir acteur et citoyen de son territoire

Cet appel à projets vise à favoriser l'implication et la participation des habitants âgés dans tous les domaines de la vie locale afin qu'ils soient reconnus comme des citoyens à part entière. Les actions proposées porteront donc sur l'amélioration de la participation des habitants âgés du territoire aux projets qui les concernent ; elles favoriseront la vie sociale en créant des lieux d'échanges, de convivialité ; elles proposeront des opportunités d'engagement des personnes âgées dans des démarches concourant au développement du territoire ; elles permettront l'ouverture des structures et services dédiés aux personnes âgées aux autres habitants du territoire et leur contribution aux projets locaux d'intérêt général.

APPEL À PROJETS e+ m+

Il se décline en trois axes :

- **acteur de sa vie, citoyen de son territoire**

Il s'agit d'encourager les acteurs, et plus particulièrement les collectivités locales, à prendre en compte dans leurs politiques les habitants vieillissants pour leur permettre de continuer à participer activement à la vie locale, à être reconnus dans leurs compétences et leurs expériences. Les actions soutenues porteront donc sur l'amélioration de la vie quotidienne et/ou de la vie sociale des habitants du territoire et viseront à :

- permettre à chacun de conserver une implication locale, un rôle et une utilité sociale ;
- lutter contre les facteurs d'isolement et prévenir l'exclusion et la ségrégation des âges ;
- valoriser le sentiment d'utilité des personnes âgées par un soutien réciproque entre générations ;
- encourager la parole des plus âgés et les échanges entre habitants de tous âges autour de productions communes ;
- faire des établissements et services existants ou futurs, des lieux d'animation de la vie locale et des lieux-ressources pour les habitants en créant des espaces de rencontre et d'échange ;
- encourager la conception d'habitats alternatifs, favorisant la mixité sociale, la réflexion autour du vieillissement et son anticipation (habitats participatifs, solidaires, autogérés, intergénérationnels…).

- **les nouvelles technologies au service du lien social**

Il s'agit de favoriser la continuité ou la création de liens solidaires via des solutions technologiques conçues avec les personnes âgées et adaptées à leurs attentes. Les initiatives soutenues :

- permettent une meilleure connaissance des attentes et besoins des personnes âgées en matière de lutte contre l'isolement grâce aux nouvelles technologies ;
- favorisent l'autonomie de la personne dans la vie quotidienne tout en préservant ou renforçant son intégration sociale et les solidarités de proximité (voisinage, famille, amis…) ;

- améliorent la participation des personnes âgées à la vie citoyenne, aux décisions qui les concernent et/ou au développement de leur territoire ;
- prennent en compte l'évaluation de l'impact de l'utilisation des nouvelles technologies par les personnes âgées.

- **anticiper les ruptures et accompagner les trajectoires et transitions liées au vieillissement**

La Fondation de France encourage des démarches territoriales destinées à :
- soutenir les réseaux de solidarité autour des personnes âgées (qu'ils soient familiaux ou de voisinage) ;
- assurer le plus en amont possible une veille sociale des différents acteurs (familles, voisins, professionnels, élus) face aux situations de pertes ou de ruptures non souhaitées qui risquent de conduire à l'isolement, au repli sur soi, voire au suicide.

Critères

La Fondation de France soutient les démarches qui permettent une meilleure participation des personnes âgées dans la vie citoyenne locale et dans des dynamiques collectives.

Pour cela, les projets doivent :

- associer les bénéficiaires à la définition des objectifs et des actions afin que ces personnes soient autant que possible actrices et porteuses du projet ;
- partir d'un diagnostic territorial des attentes et des besoins des habitants âgés et des autres habitants ;
- proposer des réponses non strictement médicosociales, en favorisant le travail en commun d'acteurs locaux gérontologiques et non gérontologiques ;
- apporter des réponses qui ne stigmatisent pas les bénéficiaires, par exemple en favorisant l'ouverture des structures d'accueil ou d'hébergement sur la vie locale.

Une attention particulière sera accordée aux projets permettant de mieux repérer et impliquer les personnes les plus isolées ou vulnérables qui restent méconnues des dispositifs classiques.

Dans le cadre de ses appels à projets, la Fondation de France ne finance pas :
- *les technologies visant uniquement la sécurisation de la personne dans et hors de son domicile ;*
- *l'achat de véhicule adapté aux personnes à mobilité réduite ;*
- *les études techniques ou de marché préalables à la commercialisation d'un produit.*

Bénéficiaires

L'appel à projets s'adresse aux établissements, services et associations à but non lucratif, aux communes, aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), aux groupements d'intérêt public (GIP), aux autres établissements publics.

Dossier à constituer et calendrier

Demander la plaquette de présentation qui précise les critères, la composition et les modalités de dépôt des dossiers, ou la télécharger sur le site fondationdefrance.org

Dates limites de dépôt des candidatures : 6 mars minuit et 4 septembre 2018

→ À qui s'adresser

Selon votre département, adressez-vous au contact figurant sur la carte au dos.

Si votre contact est au siège de la Fondation de France, adressez-vous au :
Programme Personnes âgées
Agathe Gestin
Tél. : 01 44 21 31 70
E-mail : personnesagees@fdf.org

Habitat

Avoir un logement adapté à ses besoins, et cela dans des quartiers et des territoires où il fait bon vivre et qui facilitent l'insertion et l'intégration, est un élément essentiel pour chacun et en particulier pour les personnes fragiles ou vulnérables. Or de nombreuses personnes et familles rencontrent des difficultés importantes dans ce domaine et ne trouvent bien souvent que des logements inadaptés, et parfois même ne trouvent pas de logement du tout.

En France, 12 millions de personnes sont aujourd'hui en situation de vulnérabilité à l'égard de leur logement et 3.8 millions d'hommes, de femmes et d'enfants ne trouvent qu'une solution d'habitat totalement indigne ou indécente, souvent dans des territoires où il est difficile de s'épanouir.

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Habiter et vivre ensemble sur son territoire APPEL À PROJETS	Projets (financement)	Selon votre département, adressez-vous au contact figurant sur la carte au dos	
Soutien d'expérimentations			
Logement des travailleurs précaires	Opération expérimentale	7 territoires définis	Au siège
Copropriétés dégradées	Opération expérimentale (financement)	Territoires en cours de définition	Au siège
Habitat participatif/ Habitat groupé solidaire	Opération expérimentale (financement)	Toutes régions	Au siège

Habiter et vivre ensemble sur son territoire

La Fondation de France soutient des projets de logement autonome, principalement pour un public exclu des dispositifs de droit commun. Il s'agit d'initiatives favorisant l'accès ou le maintien des ménages défavorisés dans un logement autonome et stable.

Pour faire face à cette problématique, le programme Habitat encourage la solidarité et la diversité de l'habitat dans les territoires urbains et ruraux. Et, à l'échelle d'un quartier de logements à vocation sociale, la Fondation de France favorise la participation durable des habitants à l'aménagement de leur quartier.

APPEL À PROJETS e+ m+

La Fondation de France finance les projets qui visent à favoriser :

- **le logement, en s'attachant à l'accès et au maintien des personnes en difficulté dans un logement autonome, notamment en agissant sur l'offre immobilière qui leur est accessible.**

  Elle peut, par exemple, soutenir des actions :
  - de gestion locative adaptée aux populations en situation de précarité,
  - de mobilisation du parc immobilier privé, voire public,
  - de soutien à l'implication des personnes concernées ;
- **la solidarité et la diversité de l'habitat social dans les territoires urbains et ruraux. Il s'agit de soutenir les actions permettant d'accompagner le développement de l'habitat social sous toutes ses formes, dans un territoire qui en serait dépourvu, et de concevoir autrement l'habitat populaire :**
  - en territoire urbain, en facilitant l'intégration d'opérations de logements à vocation sociale dans des communes ou quartiers qui en seraient aujourd'hui faiblement dotés,
  - en territoire rural, sur des espaces économiquement fragiles, en perte de vitesse. La Fondation de France accompagne une politique de l'habitat diversifiée en soutenant la production de logements privés à vocation sociale, dans une stratégie globale de développement des territoires ;
- **l'implication des habitants dans leurs lieux de vie. Devant les difficultés à mobiliser les habitants sur l'avenir de leur quartier et pour faire face à la dégradation du cadre de vie, le programme Habitat soutient :**
  - les actions qui favorisent une participation active des habitants dans le cadre des opérations de rénovation urbaine ou d'aménagement d'un quartier d'habitat à vocation sociale,
  - les actions qui permettent une participation réelle et durable des habitants à un projet de quartier où sont recensées des difficultés, la gestion et le partage d'espaces communs du territoire concerné, et qui favorisent ainsi une appropriation. Il s'agit que soit prise en compte la capacité des résidents à être responsables de leur habitat, individuellement et collectivement.

Attention, la Fondation de France ne finance pas :
- *les investissements lourds destinés à des acquisitions, des constructions ou des réhabilitations concernant le gros œuvre de lieux destinés à loger, héberger ou accueillir des personnes voire de l'équipement mobilier ;*
- *le fonctionnement régulier des organismes ;*

- *les dispositifs pris en charge habituellement par les pouvoirs publics.*

Un accompagnement pourra être proposé aux petites associations qui rencontreraient des difficultés pour compléter le dossier de demande de subvention.

Bénéficiaires

L'appel à projets concerne exclusivement les organismes à but non lucratif (associations, établissements publics, communes…).

Dossier à constituer et calendrier

Consulter le site fondationdefrance.org ou demander la plaquette détaillée, qui indique notamment les critères auxquels la Fondation de France sera particulièrement attentive.

Dates limites de dépôt des dossiers : 14 mars et 12 septembre 2018

→ À qui s'adresser

Selon votre département, adressez-vous au contact figurant sur la carte au dos.

Si votre contact est au siège de la Fondation de France, adressez-vous à :
Programme Habitat
Patrice Cieutat
Tél. : 01 44 21 87 49
E-mail : habitat@fdf.org

Soutien d'expérimentations

Logement des travailleurs précaires

Les membres du comité Habitat ont ressenti la nécessité que la Fondation de France s'investisse sur une problématique qui s'est largement développée ces dernières années : les conditions de précarité de logement des travailleurs pauvres (contrats de travail précaires). Ces personnes, bien souvent invisibles, se retrouvent actuellement dans des centres d'hébergement d'urgence ou temporaire, en squat, hébergés chez des tiers mais aussi dans les entrepôts de certaines sociétés. Le programme Habitat s'investit sur sept territoires en France pour rechercher de nouvelles solutions à apporter avec d'autres partenaires.

Copropriétés dégradées

Devant le quasi échec des plans de sauvegarde mis en place par l'État ces dernières années pour faire face à la problématique complexe des copropriétés dégradées, la Fondation de France a décidé d'engager un travail méthodologique, valorisant l'implication en amont du secteur associatif, pour dénouer, avec les partenaires et d'abord les occupants de ces copropriétés, les situations complexes qui empêchent la bonne tenue de ces copropriétés. Depuis 2015 sont soutenues des actions portées par des groupes d'habitants permettant de dynamiser et d'améliorer la situation de petites copropriétés fragilisées.

Habitat participatif / Habitat groupé solidaire

Des formes nouvelles d'habitat sont portées par des groupes de personnes qui souhaitent vivre autrement, avec davantage de mixité et de solidarité, et en co-construisant leur projet d'habitat. Ces opérations très complexes mais innovantes doivent permettre de rechercher des solutions complémentaires d'habitat social et très social, et peuvent concerner de nouvelles formes de logement pour les personnes âgées ou les personnes handicapées.

Pour avancer sur cette question, un groupe de travail interprogrammes (constitué des membres des comités des programmes Personnes âgées, Habitat et Maladies psychiques) a été mis en place et se réunit régulièrement. La Fondation de France soutient en priorité les projets qui peuvent s'adresser à des publics mixtes, impliquant des ménages modestes et très modestes. La qualité de l'accompagnement des groupes de futurs habitants sera privilégiée, ainsi que l'apport, l'ouverture de ces opérations aux territoires concernés.

→ Pour en savoir plus

S'adresser au siège de la Fondation de France
Programme Habitat
Patrice Cieutat
Tél. : 01 44 21 87 49
E-mail : habitat@fdf.org

Emploi, économie sociale et solidaire

Le monde du travail est confronté à de profondes mutations qui induisent de nouvelles vulnérabilités. Depuis les années 1980, face au développement du chômage, la Fondation de France soutient des projets qui favorisent la réinsertion professionnelle durable des personnes éloignées de l'emploi.

Aujourd'hui, la crise économique dégrade les conditions de travail et rend de plus en plus incertain un emploi stable et de qualité. En même temps se développent de nouvelles formes de travail qui permettent à des personnes éloignées de l'emploi d'accéder à un revenu.

Pour continuer à soutenir des solutions innovantes et pertinentes, le programme Emploi de la Fondation de France propose de nouvelles orientations depuis 2017.

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Emploi et activité : des solutions innovantes et solidaires pour une société numérique intégrante APPEL À PROJETS	Projets (financement)	Selon votre département, adressez-vous au contact figurant sur la carte au dos	
		Actions d'envergure nationale	Au siège

Emploi et activité : des solutions innovantes et solidaires pour une société numérique intégrante

APPEL À PROJETS e+ m+

Les difficultés face à l'emploi concernent aujourd'hui toutes les catégories de population, tout en prenant des formes diverses selon l'âge, le diplôme et l'expérience des personnes : privation totale ou partielle, contrats de courte durée, cumul d'activités et temps de travail éclaté, gestion des transitions entre différents statuts… Par ailleurs, il devient nécessaire de prendre en compte le rôle de la révolution numérique – porteuse de promesses et d'inquiétudes nouvelles – dans les métamorphoses actuelles de la société.

Ainsi, les réalités du travail et de l'emploi telles qu'elles s'étaient stabilisées au cours du XXe siècle évoluent fortement. De nouvelles garanties sociales, collectives et attachées à la personne, doivent être inventées.

Alors que la digitalisation croissante de la société peut favoriser l'isolement, il est nécessaire de soutenir des projets intégrateurs qui créent de la solidarité.

Dans ce contexte, le programme Emploi soutiendra des démarches innovantes qui lèvent des obstacles (liés à la personne, au territoire ou au secteur d'activité) et permettent l'accès à un revenu lié à un travail, autour de 3 axes :

- soutenir la création de services d'utilité sociale, dans le cadre d'une économie qui sécurise les professionnels et les consommateurs ;
- soutenir des dynamiques collectives qui facilitent l'accès des individus à une activité professionnelle et sécurisent les parcours dans une société où le salariat n'est plus garanti pour tous ;
- soutenir l'acquisition des connaissances et compétences nécessaires pour accéder au travail dans une société numérique.

Dossier à constituer et calendrier

Demander la plaquette de présentation qui précise les critères, la composition et les modalités de dépôt des dossiers, ou la télécharger sur le site fondationdefrance.org

Dates limites de dépôt des dossiers : 24 janvier et 31 mai 2018

→ À qui s'adresser

Selon votre département, adressez-vous au contact figurant sur la carte au dos.

Si votre contact est au siège de la Fondation de France, adressez-vous au :
Programme Emploi
Marion Ben Hammo
Tél. : 01 44 21 31 96
E-mail : emploi@fdf.org

Exclusion et précarité

Quatre programmes de la Fondation de France soutiennent des initiatives destinées aux personnes en situation précaire ou menacées par la marginalisation :

- **Langage : porte d'entrée sur le monde et puissant vecteur d'intégration sociale et professionnelle, le langage est apparu comme le point commun de deux projets innovants soutenus par la Fondation de France. L'année 2018 sera consacrée à soutenir leur croissance dans une logique d'essaimage, et à s'appuyer sur leur expérience et sur les expertises déjà existantes pour tracer les contours d'un nouveau programme sur le langage.**
- **Prisons : l'accompagnement à la sortie des personnes détenues est fondamental pour prévenir les risques de récidive. La réinsertion des personnes détenues, quelle que soit la durée de leur peine, doit les aider à retrouver, avec un accompagnement social adapté, leur autonomie et leur place dans la société et éviter ainsi la récidive.**
- **les Réveillons de la solidarité : organisés en fin d'année, ils prennent en compte l'extrême solitude que l'on peut ressentir à cette période et sont l'occasion de fêtes dans lesquelles se retrouvent, s'impliquent et partagent des personnes aux situations très variées. Il s'agit d'inventer et de fêter ensemble !**
- **Solidarité migrants : du fait des guerres, de l'instabilité ou des crises prolongées, le nombre de personnes poussées à fuir hors de leur pays n'a cessé d'augmenter. Il est aujourd'hui primordial de soutenir les solidarités nouvelles qui émergent pour apporter une réponse efficace et digne aux besoins des migrants.**

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Langage	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège
Prisons APPEL À PROJETS	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège
Réveillons de la solidarité APPEL À PROJETS	Projets (financement)	Selon votre département, adressez-vous au contact figurant sur la carte au dos	
Solidarité migrants	Projets (financement)	En France	Au siège
	Projets (financement)	À l'international : Liban, Jordanie, Irak, Turquie	Au siège

Langage

Source de curiosité et d'intuition, deux projets très innovants ont été soutenus depuis plusieurs années par la Fondation de France à la marge de ses programmes : l'un concerne des concours d'éloquence et l'autre la valorisation de l'éducation plurilingue. Cet accompagnement a fait émerger une réflexion autour de la maîtrise du langage, comme clé d'intégration sociale et d'ouverture sur le monde. Dans un contexte où la mondialisation se traduit notamment par la multiplicité linguistique et culturelle au sein d'un même pays, la capacité à se repérer dans la langue, à jouer avec ses registres, l'aisance dans l'expression, la compréhension des codes, représentent une porte d'entrée sociale et professionnelle, un levier d'inclusion, mais aussi une possibilité de reconnaissance de soi-même.

La Fondation de France a donc décidé de mener en 2018 des travaux de préfiguration d'un futur programme sur le langage. Ces travaux consisteront à apporter un soutien significatif à ces deux projets dans une logique d'essaimage à plus grande échelle, et à identifier les expertises et expériences sur ce sujet, afin de déterminer comment soutenir des initiatives innovantes et inclusives sur la question du langage.

Prisons

La rupture brutale provoquée par l'incarcération, de courte ou de longue durée, favorise un processus de désocialisation, déjà à l'œuvre chez nombre de personnes en situation de précarité avant leur emprisonnement.

Par ailleurs, la surpopulation carcérale est un problème majeur qui ne cesse de s'aggraver. En juillet 2016, on comptait 69 500 détenus pour 58 300 places, avec plus de 1 600 détenus dormant sur un matelas par terre.

Cette sur-occupation, particulièrement préoccupante en maisons d'arrêt, nuit non seulement aux conditions de détention des personnes écrouées, mais aussi à leur accompagnement médical et social, ainsi qu'à leur préparation à la sortie.

Des études montrent que les risques de récidive sont beaucoup plus élevés lorsque la personne a quitté la prison sans anticipation ni accompagnement à la sortie. Les services pénitentiaires d'insertion et de probation ne peuvent assumer seuls ce travail de préparation de projets individualisés de réinsertion dans des conditions satisfaisantes. Ils doivent travailler avec un réseau de partenaires diversifiés.

APPEL À PROJETS e+ m+

La Fondation de France soutient des actions permettant de :

- préparer et accompagner la sortie de prison, dans le cadre d'un projet global de réinsertion ;
- soutenir et accompagner l'insertion sociale de personnes condamnées à des mesures et sanctions alternatives à la détention ;
- favoriser le maintien des liens entre les personnes détenues et leurs proches.

Critères

Les projets seront analysés selon les critères suivants :

- l'accompagnement global des personnes, avec une articulation avérée de la prise en charge sur les plans sanitaire, social, hébergement… ;
- le partenariat et le travail en réseau entre les associations, l'institution pénitentiaire et les structures de droit commun ;
- le caractère innovant de l'action, en rapport avec le contexte local ;
- la prise en compte de l'entourage familial ;
- la prise en compte des acteurs des lieux de détention dans le montage des actions ;
- le souci de l'évaluation.

Dossier à constituer et calendrier

Demander la plaquette détaillée, qui indique notamment la composition et les modalités de dépôt des dossiers, ou la télécharger sur le site fondationdefrance.org

Date limite de dépôt des dossiers : 30 mai 2018

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France
Programme Prisons
Sophie Lasserre
Tél. : 01 44 21 31 44
E-mail : prisons@fdf.org

Réveillons de la solidarité

À l'occasion des fêtes de fin d'année, la Fondation de France soutient l'organisation de réveillons solidaires conçus par et pour des personnes en difficulté et isolées.

Ces fêtes sont aussi l'occasion de rencontres entre populations qui ne se côtoient pas forcément bien qu'elles vivent ensemble dans un même quartier, village…

APPEL À PROJETS

Critères

Le projet se déroule entre le 21 décembre 2018 et le 6 janvier 2019. Il concerne des personnes en grande difficulté sociale et économique et/ou exclues des réunions festives de fin d'année. Il favorise les rencontres entre des personnes d'âges, de cultures et de milieux différents. Les responsabilités et les décisions sont partagées entre les organisateurs (professionnels et/ou bénévoles) et les personnes en difficulté.

Le projet valorise ceux qui contribuent à sa réalisation.

Bénéficiaires

Les associations, collectifs, et plus généralement les organismes à but non lucratif ou à gestion désintéressée peuvent répondre à cet appel à projets.

Dossier à constituer et calendrier

Demander la plaquette de présentation qui précise les critères, la composition et les modalités de dépôt des dossiers, ou la télécharger sur le site fondationdefrance.org

Date limite de dépôt des dossiers : 21 septembre 2018

→ À qui s'adresser

Selon votre département, adressez-vous au contact figurant sur la carte au dos.

Si votre contact est au siège de la Fondation de France, adressez-vous au :
Programme Réveillons de la solidarité
E-mail : reveillons@fdf.org

Solidarité migrants

Voir p. 29

Urgences et post-urgences

La Fondation de France dispose d'une solide expérience de solidarité dans le domaine de la post-urgence, au niveau national comme à l'international. Grâce à la générosité de ses donateurs, elle intervient lors de crises qui affectent une population ou un territoire, pour accompagner les personnes sinistrées et victimes vers le retour à une vie normale. « Reconstruire la vie », tel est l'objectif qui guide son action.

Avec une attention tournée vers les plus vulnérables, cherchant un effet durable, la Fondation de France sait s'adapter aux réalités locales, en complémentarité avec les aides publiques ou d'autres organismes privés, et en collaboration étroite avec les acteurs du territoire (pouvoirs publics, tissu associatif, chambres consulaires, organismes représentatifs…).

Elle s'est ainsi mobilisée en France lors des tempêtes de 1999, de la catastrophe industrielle de l'usine AZF à Toulouse en 2001, des tempêtes Klaus dans le Sud-Ouest en 2009 et Xynthia en Vendée en 2010, des inondations dans le Var en 2011 et dans les Alpes-Maritimes en 2015, à la suite des attentats de 2015 et 2016. A la suite du passage des ouragans Irma et Maria dans les Antilles en septembre 2017, la Fondation de France a choisi de se mobiliser prioritairement sur les îles françaises : Saint-Martin, Saint-Barthélemy et la Guadeloupe.

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
En fonction des situations de crise	Aides individuelles et projets (financement)	En France	Au siège
Ensemble face au terrorisme : aide aux victimes	Aides individuelles et projets (financement)	En France	Au siège
Solidarité Antilles	Aides individuelles et projets (financement)	En France prioritairement et à l'étranger (La Dominique, Haïti et Cuba)	Au siège

En fonction des situations de crise

Après avoir procédé à l'évaluation des besoins locaux, la Fondation de France détermine les axes d'intervention prioritaires. Son intervention se concentre généralement sur le soutien psycho-social, l'aide à la relance économique et l'aide au secteur associatif. Elle réserve en premier lieu son soutien aux familles qui se trouvaient déjà dans une situation de fragilité avant la crise, et qui, du fait des dégâts et/ou des traumatismes subis, peuvent rapidement basculer dans la précarité et le dénuement.

Des informations actualisées sont disponibles sur le site fondationdefrance.org : fiches de synthèse des projets soutenus, cartographie détaillée, vidéos et photos, témoignages…

Un bilan détaillé des actions engagées et un compte emplois-ressources sont publiés en fin d'opération et lors des bilans annuels (pour les interventions supérieures à 500 000 euros).

→ Pour en savoir plus

S'adresser au siège de la Fondation de France
Programme Urgences
Karine Meaux
Tél. : 01 44 21 87 23
E-mail : urgences@fdf.org

Ensemble face au terrorisme : aide aux victimes

Le programme Ensemble face au terrorisme a pour objet de couvrir les besoins d'aide et d'assistance des victimes et des proches des personnes disparues lors des attaques du 13 novembre 2015 à Paris et Saint-Denis, et du 14 juillet 2016 à Nice. Il est financé grâce à l'élan de solidarité qui s'est exprimé après les attentats. La collecte recueillie pour les victimes du 13 novembre a été intégralement affectée. En revanche, une partie des fonds collectés pour les victimes du 14 juillet est toujours disponible et peut être mobilisée via les associations d'aide aux victimes membres du réseau France Victimes.

Toutes les actions que mène la Fondation de France s'inscrivent dans une volonté de retisser du lien social, de créer de nouvelles formes de solidarité dans une société fondée sur le respect de l'autre, la tolérance et la liberté.

→ Pour en savoir plus

S'adresser au siège de la Fondation de France
Programme Ensemble face au terrorisme
Mélanie Hubault
Tél. : 01 44 21 31 44
E-mail : ensemblefaceauterrorisme@fdf.org

Solidarité Antilles

Citoyens, entreprises et collectivités françaises se sont fortement mobilisés en solidarité avec les sinistrés des Antilles. Les enjeux de la réponse à cette catastrophe majeure concernent l'assistance sociale, l'appui psychosocial et juridique, le soutien à la relance économique, la contribution à la reconstruction des habitats des foyers les plus vulnérables et le soutien aux activités scolaires et culturelles. Les défis rencontrés sont notamment ceux de l'insularité, des moyens limités des autorités locales (à l'exception de Saint-Barthélemy) et de l'affaiblissement des acteurs économiques et du tissu associatif local.

Pour y répondre, la Fondation de France s'appuie sur un chargé de mission présent sur place et soutient prioritairement les initiatives locales et solidaires qui doivent permettre le retour à des conditions d'existence normales le plus rapidement possible.

→ Pour en savoir plus

S'adresser au siège de la Fondation de France
Programme Solidarité Antilles
Karine Meaux
Tél. : 01 44 21 87 23
E-mail : solidariteantilles@fdf.org

Santé

Santé des jeunes

Marquée par de profondes mutations et de grandes incertitudes, l'adolescence a été identifiée comme une période bien spécifique du développement. Depuis 1994, la Fondation de France a soutenu toutes sortes d'actions favorisant le repérage, la prise en compte, le traitement du mal-être des jeunes, dans ses diverses expressions. En 2018, l'intervention du programme Santé des jeunes concernera la mise en œuvre d'actions articulées autour de la notion de parcours de soins dans le but de favoriser les passerelles entre les différents acteurs de la jeunesse, et de permettre un repérage précoce et une meilleure prise en soins des adolescents et des jeunes adultes.

Par ailleurs, à travers le programme Cap au Vert, initié en 1994, la Fondation de France propose à des jeunes en rémission d'une maladie grave, atteints d'une pathologie chronique invalidante mais actuellement bien contrôlée ou porteurs d'un handicap physique ou psychique, de partir en vacances avec des jeunes en bonne santé dans des centres de vacances ordinaires, tout en bénéficiant d'un encadrement médical adapté.

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Soutenir les jeunes en souffrance psychique APPEL À PROJETS	Projets (financement)	Selon votre département, adressez-vous au contact figurant sur la carte au dos	
Cap au vert, des vacances pour les enfants malades APPEL À PROJETS	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège

Soutenir les jeunes en souffrance psychique

APPEL À PROJETS

Si la plupart des adolescents et jeunes adultes se portent bien, un certain nombre d'entre eux sont en grand désarroi et expriment leurs angoisses dans des comportements qui peuvent mettre leur vie en jeu.

Depuis quelques années, la Fondation de France aide les professionnels de la santé à mettre en œuvre les conditions d'une plus grande réactivité et d'une accroche thérapeutique plus efficace en direction des jeunes :

- souffrant de troubles des conduites alimentaires ;
- consommateurs de produits psychoactifs ;
- suicidants ou suicidaires.

En 2018, en raison de leur forte prévalence, elle souhaite poursuivre son action notamment sur ces problématiques, en intensifiant son soutien pour le dépistage, le diagnostic précoce et l'orientation vers un parcours de soins.

Un tiers des suicidants a moins de 25 ans et, si la mortalité des jeunes par suicide est en recul depuis plus de dix ans, la France reste l'un des pays européens les plus touchés par ces morts prématurées. 16 % des décès de la classe d'âge 15-25 ans lui sont imputables.

L'anorexie mentale et la boulimie sont des pathologies fréquentes et dévastatrices. Ces troubles des conduites alimentaires concernent en effet 600 000 jeunes en France et sont la 3e maladie chronique de l'adolescence après l'obésité et l'asthme. Une adolescente sur trois serait concernée par des crises boulimiques.

Enfin, l'usage de substances psychoactives (alcool, tabac, cannabis…) ainsi que certaines pratiques (jeux vidéo et internet) peuvent entraîner un risque de comportement addictif chez les jeunes avec des conséquences sur leur santé physique et psychique, leur vie sociale et affective, avec par exemple le risque de décrochage scolaire, d'isolement social voire, à terme, de marginalisation.

Ces difficultés de l'adolescence ne sont pas une fatalité. Repérer, diagnostiquer et orienter rapidement vers des professionnels qualifiés ces jeunes, qui le plus souvent n'expriment aucune demande spontanée, permet de prévenir des crises aux conséquences parfois dramatiques et de résoudre des situations avant qu'elles ne s'enkystent et se chronicisent.

Intégrer des dispositifs de soins adaptés qui tiennent compte des besoins des jeunes et qui associent leurs familles, dorénavant reconnues comme des alliés par les professionnels de soin, permet de renforcer l'adhésion des jeunes, de limiter les effets délétères de la maladie et de favoriser leur guérison et leur autonomie.

Objectif

L'objectif de cet appel est de financer des initiatives visant à :

- améliorer l'accès aux soins pour les jeunes présentant des risques importants en matière d'addictions, de troubles des conduites alimentaires, de risque suicidaire ou autre souffrance psychique grave (en partenariat avec des structures de soin);
- et/ou faciliter le maintien dans le soin des jeunes aux parcours de soins entamés, et leur suivi.

Les projets peuvent cibler soit un seul de ces deux objectifs (accès ou adhésion), soit les deux ensemble.

Critères

- Qualité de la réflexion sur l'analyse des besoins et le contexte local;
- qualité de l'ancrage territorial et mobilisation collective des acteurs locaux;
- compétence et expérience des intervenants;
- clarté des modalités d'intervention et d'évaluation de ces pratiques;
- participation financière de l'organisme ou de l'établissement porteur du projet.

Bénéficiaires

- Les jeunes présentant des addictions avec ou sans substance, des troubles des conduites alimentaires, un risque suicidaire ou d'autres souffrances psychiques graves, qui expriment peu ou pas leurs difficultés spontanément.

  Il est essentiel que les structures déposant des projets démontrent leur très bonne connaissance de ces jeunes;
- l'entourage de ces jeunes (familles notamment);
- les professionnels des structures accueillant des jeunes en difficulté (missions locales, centres éducatifs fermés, Maisons des adolescents, Maisons de quartier, centres sociaux, PAEJ…), à la condition essentielle que le projet présenté soit en partenariat avec des structures de soins, pour mettre en place ou développer des passerelles vers les soins ou des dispositifs de maintien dans le soin;
- les professionnels des structures de soin, publiques ou privées, participant au service public, pour intervenir « hors leurs murs » ou à distance, auprès de ces jeunes;
- les professionnels des services hospitaliers, publics ou privés à but non lucratif, qui accueillent des adolescents et jeunes adultes.

Dossier à constituer et calendrier

Demander la plaquette de présentation qui précise les critères, la composition et les modalités de dépôt des dossiers, ou la télécharger sur le site fondationdefrance.org

Date limite de réception des dossiers : 4 avril 2018

→ À qui s'adresser

Selon votre département, adressez-vous au contact figurant sur la carte au dos.

Si votre contact est au siège de la Fondation de France, adressez-vous au :
Programme Santé des jeunes
Mélanie Hubault
Tél. : 01 44 21 31 44
E-mail : santedesjeunes@fdf.org

Cap au vert, des vacances pour les enfants malades

La Fondation de France propose à de jeunes malades ou handicapés de partir en vacances avec des enfants bien portants dans des centres de vacances classiques, tout en bénéficiant d'un encadrement médical adapté. Sont concernés des enfants atteints de pathologies graves en rémission (cancers…) ou de maladies chroniques (diabète, mucoviscidose, schizophrénie…) ou porteurs de handicaps constitués.

Initié en 1994, ce programme a développé des partenariats avec l'Union des Centres sportifs de Plein Air (UCPA) et l'Union Française des Centres de Vacances et de loisirs (UFCV), qui organisent les séjours, et plusieurs services hospitaliers qui ont relayé l'information auprès des familles et garanti l'encadrement médical des séjours.

Le déficit d'effectifs dont souffrent les hôpitaux a provoqué l'arrêt du partenariat avec un certain nombre de services avec lesquels la Fondation de France collaborait. Pour approcher les bénéficiaires, de nouvelles collaborations ont alors été engagées avec des associations s'occupant elles-mêmes d'organiser des loisirs pour enfants gravement malades.

La collaboration avec l'UCPA, en revanche, s'est poursuivie dans un climat de confiance et d'efficacité, renforcé par une connaissance réciproque de longue date.

APPEL À PROJETS

La Fondation de France s'adresse aux services hospitaliers pédiatriques volontaires ou aux associations en lien avec un service hospitalier qui, parce qu'elles prennent en charge des jeunes malades tout au long de l'année (accueil, soutien, loisirs), peuvent :

- repérer des enfants susceptibles d'être concernés par cette offre (notamment en fonction de leurs capacités physiques);
- informer les familles;
- permettre le détachement d'un soignant (infirmier, médecin…) qui accompagnera les enfants pour assurer la continuité des soins nécessaires.

La Fondation de France finance le séjour et le transport des enfants ainsi que de l'accompagnant, et, le cas échéant, le matériel spécifique nécessaire au bon déroulement des soins quotidiens ou à la participation aux activités sportives proposées.

Calendrier

Les séjours se déroulent pendant les congés scolaires.

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France
Programme Cap au vert
Sophie Lasserre
Tél. : 01 44 21 31 44
E-mail : capauvert@fdf.org

Maladies psychiques

Les maladies psychiques sont un enjeu majeur de santé publique. D'après les enquêtes en population générale réalisées ces dernières années, près de 3 % de la population française présentent des troubles mentaux. Pour 1 % d'entre eux au moins, il s'agit de troubles graves (psychoses, schizophrénies…), avec un retentissement majeur sur leur vie affective, sociale et professionnelle.

La politique de santé mentale a connu des évolutions positives ces dernières années: reconnaissance de situation de handicap psychique, politique d'investissements hospitaliers en psychiatrie, naissance des groupes d'entraide mutuelle, montée en puissance des associations d'usagers, création de nouveaux services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés ou de lieux de coordination tels que les Conseils locaux de santé mentale…

Les recherches internationales indiquent qu'un diagnostic précoce et une prise en charge rapide diminuent les risques de rechute et garantissent une meilleure qualité de vie. Or la prise en charge de ces maladies est encore, trop souvent, tardive. Il faut regretter des retards importants au diagnostic (jusqu'à 10 ans après les premiers symptômes) avec des recours fréquents aux hospitalisations en urgence.

De nombreux acteurs interviennent au quotidien dans l'aide et le soin aux personnes présentant des maladies psychiques. Mais ces diverses initiatives d'accompagnement ne relient pas suffisamment tous ces intervenants, entrainant ruptures ou impasses dans les parcours des personnes.

Enfin, les familles, qui ont une place essentielle dans l'accompagnement de ces troubles, sont encore parfois mal accueillies dans les structures de soins, notamment lors des premières hospitalisations, ce qui peut générer tensions, incompréhensions, voire souffrance de cet entourage.

Soucieuse de faire évoluer les pratiques et les représentations, la Fondation de France souhaite à travers ce programme:

- **améliorer la qualité de vie et le mieux-être des personnes touchées;**
- **susciter un décloisonnement des pratiques en encourageant un travail concerté entre le médical, le social et le médico-social, qui associe également les usagers et leurs familles dans la mesure du possible;**
- **contribuer à faire évoluer les représentations vis-à-vis des personnes souffrant de troubles psychiques en valorisant leurs compétences.**

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action?	À qui vous adresser?
Maladies psychiques: accès aux soins et vie sociale APPEL À PROJETS	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège

Maladies psychiques: accès aux soins et vie sociale

APPEL À PROJETS m+

En 2018, la Fondation de France financera des projets:

- facilitant le repérage précoce et l'accès aux soins;
- favorisant la fluidité des parcours de vie et de soins;
- promouvant la citoyenneté et l'insertion dans la vie sociale des personnes souffrant de maladies psychiques;
- soutenant les proches de ces personnes.

Critères

Cet appel à projets concerne les pathologies invalidantes et évolutives de l'adulte entravant au long cours la vie quotidienne et l'insertion professionnelle (psychoses, schizophrénies, troubles bipolaires, dépression majeure…).

La Fondation de France retiendra exclusivement les initiatives construites sur la base d'une collaboration effective entre les acteurs des secteurs sanitaire, social et médico-social.

Bénéficiaires

Les associations, les équipes soignantes, médicales et médico-sociales, les collectivités locales.

Dossier à constituer et calendrier

Vous trouverez l'ensemble des modalités de candidature à l'appel à projets sur le site fondationdefrance.org rubrique *trouver un financement.*

Dates limites de réception des candidatures: 21 mars 2018 pour la première session et 20 juin 2018 pour la seconde

Mise en réseau des acteurs

Afin d'impulser un rapprochement plus concret sur le terrain entre les professionnels du secteur social et du secteur sanitaire, de favoriser l'échange d'expériences, la réalisation ou l'échange d'outils méthodologiques et de sensibiliser le public sur la problématique de la maladie psychique, la Fondation de France pourra organiser ou s'associer à des actions de mise en réseau des acteurs associatifs, hospitaliers et institutionnels, sur des territoires donnés.

PUBLICATIONS

- *L'Entreprise face aux troubles psychiques: comment l'entreprise peut-elle aborder la question de la santé mentale?* Actes du colloque du 29 avril 2009 à Sciences Po, Paris;
- *Parents de grands adolescents et jeunes adultes hospitalisés en psychiatrie: quels vécus? quels besoins? quelles violences? quels soutiens?* Recherche d'Annick Ernoult et Catherine Le Grand Sébille;
- *Familles gouvernantes, mode d'emploi,* guide pratique, édité en partenariat par l'UNAF et la Fondation de France.

Ces publications sont disponibles sur le site **fondationdefrance.org**

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France
Programme Maladies psychiques et vie sociale
Karine Pouchain-Grépinet
Tél.: 01 44 21 31 90
E-mail: maladiespsychiques@fdf.org

Sida, santé et développement

Voir p. 30

Humanisation des soins

Les progrès de la médecine, en particulier la prise en charge de plus en plus technique des maladies, ont un effet sans précédent sur l'amélioration de notre santé et de notre espérance de vie. Cependant, cette technicisation vient questionner et fragiliser la relation entre soignant et soigné, dont l'équilibre est fondamental dans l'acte de soins.

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action?	À qui vous adresser?
Humanisation des soins: accueillir et accompagner dans les lieux de soins APPEL À PROJETS	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège

Humanisation des soins: accueillir et accompagner dans les lieux de soins

APPEL À PROJETS e+ m+

La Fondation de France a lancé en 2014 un appel à projets afin de soutenir les soignants qui s'interrogent de manière pluridisciplinaire sur l'accueil des patients, sur le sens de leur pratique, et qui veulent développer avec les patients une relation de confiance, en prenant en compte la particularité de chacun. Elle veut également soutenir les proches afin qu'ils soient accueillis le mieux possible et qu'ils puissent être intégrés dans l'acte de soins.

La Fondation de France soutient des projets permettant de:

- favoriser un accueil et un accompagnement adaptés des personnes reçues, avec une attention particulière pour les situations d'interculturalité, de vulnérabilité et de précarité;
- soutenir des soignants confrontés à des situations difficiles: refus de soins, annonces de maladies graves, violences…;
- soutenir les soignants souhaitant développer des techniques complémentaires et alternatives de prise en charge;

- améliorer l'accueil et l'accompagnement des malades et de leur entourage ;
- favoriser l'implication des patients et de leurs proches dans le projet de soins.

Types d'initiatives concernées

- Projets de formations, notamment à l'évaluation des symptômes, à la douleur, à l'écoute, à l'annonce, à la communication non violente, à la prise en charge de personnes en situation de précarité, d'interculturalité… ;
- projets autour de la médiation, de l'interprétariat ;
- supervision, analyse de pratique, groupes de travail pluridisciplinaires (entre équipes, services, structures) ;
- projets d'accueil des patients et des proches dans des lieux et avec des modes d'information adaptés, co-construction de projets de soin (proches, soignants, soignés) ;
- formations aux situations spécifiques, à l'évolution des pathologies, à la prise en charge à domicile…

Une attention particulière sera accordée aux projets permettant d'impliquer et de faire participer les personnes malades ou leurs proches.

Bénéficiaires

Structures de soins, à but non lucratif, dans et hors de l'hôpital, et associations d'usagers et de familles. Ces associations doivent justifier d'au moins deux ans d'existence.

Critères

La Fondation de France examinera les demandes en tenant compte des critères suivants :

- qualité de la réflexion et de la démarche de l'équipe ;
- pluridisciplinarité des projets ;
- qualité des partenariats ;
- souci d'évaluation de la démarche.

Dossier à constituer et calendrier

Vous trouverez l'ensemble des modalités de candidature à l'appel à projets sur le site fondationdefrance.org rubrique *trouver un financement*.

Date limite de réception des candidatures : 7 mars 2018

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France
Programme Humanisation des soins
Sophie Lasserre
Tél. : 01 44 21 31 44
E-mail : humanisation@fdf.org

Sport

Il existe un large consensus sur les effets bénéfiques du sport en matière de prévention santé mais également comme outil au service de l'insertion et de l'émancipation des jeunes. Si le territoire français est relativement bien couvert en matière d'équipements sportifs, d'importantes inégalités persistent pourtant dans l'accès à la pratique sportive en fonction de l'âge, du sexe ou du territoire d'origine.

Depuis 2005, la Fondation de France soutient des projets visant à favoriser l'insertion d'adolescentes et de jeunes femmes issues des territoires sensibles ou isolés en utilisant la pratique sportive comme levier d'émancipation et d'insertion. Elle encourage les projets construits en pluridisciplinarité au service de la jeune femme.

L'accès à une pratique sportive encadrée reste également difficile en milieu rural et plus particulièrement pour les personnes vulnérables (personnes âgées, en situation de handicap ou d'exclusion…). En outre, les territoires ne bénéficient pas tous d'une offre sanitaire adaptée à leurs besoins. Depuis 2014, la Fondation de France a initié un nouvel appel à projets pour favoriser l'accès à la pratique sportive régulière au service de ces publics dans un objectif de prévention ou d'amélioration de la santé.

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Sport et santé en milieu rural APPEL À PROJETS	Projets (financement)	En France métropolitaine et d'outre-mer	Au siège de la Fondation de France
Allez les filles ! APPEL À PROJETS	Projets (financement)	Selon votre département, adressez-vous au contact figurant sur la carte au dos	

Sport et santé en milieu rural

APPEL À PROJETS e+ m+

La France dispose de nombreux équipements sportifs. Cependant, ils sont inégalement répartis sur le territoire, plus d'un tiers des communes rurales en sont totalement dépourvues et ils ne couvrent que certaines disciplines. Par ailleurs, ils sont souvent sous-utilisés en raison du manque de proximité, d'une insuffisance d'animateurs sportifs, ou de temps de trajets trop longs. Les habitants de certaines communes rurales peuvent donc rencontrer des difficultés pour accéder à la pratique sportive.

Dans une logique de prévention des maladies ou d'amélioration de la santé, la Fondation de France soutiendra des projets innovants qui favorisent l'accès à la pratique d'une activité physique régulière et de proximité pour les personnes qui en sont les plus éloignées (personnes âgées, en situation de handicap, souffrant de maladies chroniques, bénéficiaires des minima sociaux…). La santé est définie comme un état de complet bien-être physique, mental et social. Ces activités devront se dérouler en milieu rural et concerner très majoritairement les personnes qui y vivent, sans délimitation d'âge et au bénéfice du plus grand nombre. Les femmes adultes sont, par exemple, l'un des publics cibles de projets recevables. Les structures favoriseront l'ouverture sur la vie locale et la mixité des publics. La pérennisation de l'action devra être anticipée pour une meilleure intégration sur le territoire en question.

Critères

- Le projet devra être majoritairement à destination des usagers qui vivent sur le territoire rural. Les personnes bénéficiaires devront nécessairement avoir été pré-identifiées. La méthode de pré-identification doit être explicite et détaillée ;
- l'activité devra être accessible, régulière et ouverte au plus grand nombre de personnes exclues de la pratique. Une attention particulière sera portée sur les critères spécifiques de proximité avec le lieu de vie réelle des publics et de l'implication des familles ;
- les projets d'inclusion dans les clubs sportifs locaux seront favorisés ;
- le projet devra mobiliser un encadrement de qualité et justifier d'une articulation entre les compétences sportives et sanitaires au service des personnes accompagnées. La démonstration d'une compétence sociale serait une plus-value pour le projet ;
- le projet démontrera la création d'un ancrage territorial important. Il justifiera d'une collaboration avec la ou les collectivités locales et territoriales concernées. La co-construction et le travail en réseau feront l'objet d'une attention particulière ;
- les modalités de suivi et d'évaluation de l'impact du projet devront prendre en compte les indicateurs proposés par la Fondation de France et avoir été intégrées à la démarche mise en œuvre en impliquant autant que possible les usagers ;
- si le projet est porté par un établissement ou un service social ou médico-social, il devra démontrer comment les actions envisagées ont vocation à ouvrir l'établissement sur son environnement extérieur ;
- les projets d'activités physiques et sportives adaptées ne seront recevables que s'ils sont construits avec un ou plusieurs établissements médico-sociaux du territoire, s'ils favorisent la mixité des publics et s'ils se déroulent sur les temps de loisirs des publics ciblés ;
- le porteur de projets devra obligatoirement prouver la recherche de co-financement.

Bénéficiaires

- Association sportive ;
- association ou réseau associatif qui a développé, en interne ou en partenariat, une compétence d'encadrement d'activités physiques et/ou sportives ;
- structure médico-sociale ;
- association d'usagers ;
- junior association ;
- collectivité locale et territoriale.

Dossier à constituer et calendrier

Demander la plaquette de présentation qui précise les critères, la composition et les modalités de dépôt des dossiers, ou la télécharger sur le site fondationdefrance.org

Date limite de réception des candidatures: 21 février 2018

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France
Programme Sport santé insertion
Aurélie Martin
Tél.: 01 44 21 31 90
E-mail: sport@fdf.org

Allez les filles !

APPEL À PROJETS e+ m+

La mise en jeu du corps peut être un levier vers l'insertion sociale et professionnelle. En effet, la pratique d'une activité physique ou sportive fait appel au dépassement de soi, à la fixation d'objectifs, à l'esprit d'équipe, à la création de lien avec un groupe, au respect des engagements pris et des règles établies. Ces enjeux, lorsqu'ils sont envisagés en pluridisciplinarité, sont transposables dans la vie quotidienne. Pourtant, ils restent encore insuffisamment mobilisés par les professionnels au service des personnes en situation de vulnérabilité et, en particulier, auprès des jeunes femmes de 12 à 25 ans des quartiers populaires.

Parce qu'elles sont des outils de socialisation et de construction de soi, mais aussi d'éducation, les pratiques physiques ou sportives constituent un enjeu identitaire fort pour les

jeunes et leur famille bien au-delà des notions de plaisir et d'occupation du temps libre. Cependant, les femmes en bénéficient encore de manière plus inégalitaire que les hommes et les stéréotypes sexués dans le sport sont malheureusement encore d'actualité. La pratique sportive participe pourtant à renforcer la place des femmes dans notre société en leur ouvrant un choix des possibles qu'elles pensent inaccessibles. Un décrochage massif de la pratique sportive chez les jeunes filles est notamment observé à l'adolescence et reste complexe à justifier : image de soi, exigences des familles, pression sociale, stéréotypes de sexe, offre sportive insuffisamment adaptée et connue des jeunes femmes… Cette interruption est d'autant plus importante que le milieu social d'origine de la jeune femme est défavorisé. Les jeunes femmes des quartiers populaires ne sont que 32% à pratiquer un sport, alors qu'elles sont 51 % en dehors de ces zones et elles ne représentent que 2,9 % des licenciées féminines françaises. Les disciplines pratiquées sont également socialement très différenciées.

Les activités physiques et sportives sont un formidable outil de prévention sanitaire et d'insertion mais il est nécessaire d'identifier les bons leviers pour inciter un plus grand nombre de jeunes femmes à passer à la pratique et donner du sens à leur investissement. L'intervenant sportif et le travailleur social, lorsqu'ils agissent en complémentarité au service de la jeune femme, sont les clés de voûte d'un parcours d'insertion réussi.

Objectif

La Fondation de France soutiendra des projets ayant pour objectif d'utiliser la pratique sportive hebdomadaire comme un outil au service de l'insertion ou l'amélioration de la santé des jeunes femmes de 12 à 25 ans qui en sont éloignées au sein des quartiers populaires. Les projets issus des zones rurales isolées peuvent aussi être étudiés.

L'expérience montre que la réussite de tels projets passe par plusieurs facteurs : excellente connaissance du territoire, nécessité d'une approche pluridisciplinaire concertée (sportive et éducative, sanitaire, sociale…), capacité à adapter son projet en fonction des évolutions et besoins des jeunes femmes, construction de partenariats spécifiques et mobilisation des jeunes femmes et de leur entourage par l'équipe dès la conception du projet.

Critères

- Les jeunes femmes doivent nécessairement avoir été préidentifiées, être âgées de 12 à 25 ans et être originaires de territoires sensibles ou isolées ;
- la pratique doit être hebdomadaire ;
- le projet doit démontrer une double approche construite autour des jeunes femmes : sociale/sanitaire et sportive ;
- la mobilisation des interlocuteurs de proximité (famille, entourage scolaire ou professionnel, tissu associatif…) ;
- la qualité et l'investissement des partenaires techniques, tels que l'articulation club sportif/centre social, club de prévention ou mission locale par exemple ;
- la démonstration de l'opportunité de la demande par rapport aux constats et aux besoins repérés : pertinence du diagnostic, adéquation de la réponse, expérience et ancrage territorial du porteur de projet ;
- les modalités d'adaptation et de pérennité de l'offre sportive aux besoins des jeunes filles : conditions d'accessibilité, modalités et niveau de l'encadrement, possibilités d'ouverture sur l'extérieur, pédagogie retenue, accompagnement proposé… ;
- le potentiel de développement dans la durée et/ou de reproductibilité ;
- la recherche obligatoire de co-financement.

Bénéficiaires

Tout organisme à but non lucratif engagé dans une démarche visant à accompagner des jeunes femmes de manière spécifique et pouvant justifier d'un ancrage associatif sur le territoire concerné :

- association sportive ;
- association ou réseau associatif qui ont développé, en interne ou en partenariat, une compétence d'encadrement d'activités physiques et/ou sportives ;
- structure médico-sociale ;
- association d'usager ;
- établissement scolaire ;
- collectivité locale ;
- junior association…

Dossier à constituer et calendrier

La plaquette de présentation qui précise les critères, la composition et les modalités de dépôt des dossiers, est téléchargeable sur le site fondationdefrance.org

Date limite de réception des candidatures : 17 janvier 2018

→ À qui s'adresser

Selon votre département, adressez-vous au contact figurant sur la carte au dos ou au siège de la Fondation de France :
Programme Sport santé insertion
Aurélie Martin
Tél. : 01 44 21 31 90
E-mail : sport@fdf.org

Santé et environnement

Santé publique et environnement

Voir p. 40

Développement local

Dans un contexte marqué par la mobilité, la concentration des activités et des personnes dans les pôles urbains, le chômage et la relégation à la campagne comme en ville, œuvrer en faveur de la cohésion et de la solidarité des communautés d'habitants, à l'échelle d'un quartier, d'un village, d'un bassin de vie, constitue une priorité. La Fondation de France, grâce à un maillage territorial renforcé, va à la rencontre des citoyens pour encourager les initiatives susceptibles d'irriguer la vie locale et d'intégrer toutes les composantes de la population, notamment les plus fragiles.

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Dynamiques territoriales APPEL À PROJETS			
• Hors piste	Projets (financement) Idées (accompagnement)	Hautes-Alpes	À la Fondation de France Méditerranée
• Mine d'idées		Lens-Liévin et Hénin-Carvin	À la Fondation de France Nord
• Vendanges d'idées		Haute-Gironde et Libournais	À la Fondation de France Sud-Ouest
• Pétillantes initiatives		Saumurois et vallées d'Anjou	À la Fondation de France Grand Ouest
• Tissages d'initiatives		Nord Isère	À la Fondation de France Centre-Est
• La mécanique des idées		Agglomération de Mulhouse	À la Fondation de France Grand Est
Démarches participatives	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège
	Recherche action	Toutes régions	Au siège
La transition écologique, ici et ensemble APPEL À PROJETS	Projets d'actions (financement) Soutien aux réseaux	Selon votre région, adressez-vous au contact figurant sur la carte au dos	
Nouveaux commanditaires APPEL À PROJETS	Projets (financement) Soutien aux têtes de réseau en France et à l'étranger Appui méthodologique et formation Communication, diffusion	Toutes régions	Au siège

Dynamiques territoriales

Depuis 2013, la Fondation de France a décidé d'engager progressivement ses moyens au profit du développement social, économique et culturel de six territoires : les Hautes-Alpes, le territoire recouvrant Lens, Liévin, Hénin et Carvin (Pas-de-Calais), la Haute-Gironde et le Libournais, le Saumurois et les vallées d'Anjou, le Nord Isère, et l'Agglomération de Mulhouse.

Ces territoires sont porteurs de nombreuses initiatives, projets ou idées, dont certaines ne parviennent pas à aboutir ou à se développer. Pour les soutenir, un appel à idées et projets est lancé.

Il permet de sélectionner des idées et projets, et accompagne les personnes qui les portent. Selon leur degré de maturité, ces initiatives peuvent être accompagnées par du conseil, de la formation et un soutien financier pour leur mise en œuvre.

Les appels à idées et projets sont diffusés localement ; ils sont également consultables sur le site fondationdefrance.org

→ À qui s'adresser

En fonction du lieu où se déroule votre action (voir tableau qui précède), adressez-vous au contact figurant sur la carte au dos.

Pour obtenir davantage d'informations sur le programme, s'adresser au siège de la Fondation de France
Programme Dynamiques territoriales
Floriant Covelli
Claire Boulanger
Tél. : 01 44 21 87 80

Démarches participatives

La Fondation de France fait le pari que la participation des citoyens, habitants, travailleurs, usagers, de toutes celles et ceux qui veulent retrouver un poids sur le cours de leur vie, peut être une opportunité pour penser et développer collectivement de nouvelles réponses aux défis posés par les évolutions de la société.

Pour les territoires les plus en difficulté, c'est la possibilité de développer des formes collectives de créativité et de renforcer leur attractivité.

Pour les personnes les plus fragiles et les plus isolées, c'est une occasion de montrer leurs capacités et leur utilité pour retrouver leur place dans la cité.

Pour toute la société, c'est une chance de relever le défi de l'intelligence et de l'action collective pour créer des liens et du bien commun.

La Fondation de France propose donc de soutenir des démarches participatives innovantes dans leur méthode, et qui donnent à chacun le pouvoir d'orienter, de décider et d'agir au service de la collectivité, quels que soient leurs territoires ou leurs champs d'action.

En 2018, le programme démarches participatives se consacrera à la capitalisation et au renforcement des projets soutenus depuis 2014. Quelques projets pourront être financés en fonction de leur capacité exemplaire à porter la participation de personnes vulnérables pour transformer durablement leur situation.

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France
Programme Démarches participatives
Marion Ben Hammo
Tél. : 01 44 21 31 96
E-mail : demarchesparticipatives@fdf.org

La transition écologique, ici et ensemble

Voir p. 48

Nouveaux commanditaires

Voir p. 41

International

Pour la Fondation de France, la solidarité ne peut s'arrêter aux frontières de l'Hexagone ou de l'Europe : elle doit également contribuer à créer des liens et à partager les connaissances avec les populations les plus vulnérables, dans les territoires en développement ou en crise.

À travers ses programmes de long cours comme lors de ses interventions en post-urgence, la Fondation de France s'attache à soutenir les efforts de structuration, d'innovation et de solidarité émanant de la société civile dans les pays ou régions qu'elle cible en priorité.

Ainsi, en Méditerranée, elle s'intéresse aux projets ayant pour vocation l'inclusion sociale et économique des plus vulnérables, notamment de la jeunesse.

Dans le contexte actuel, elle apporte son soutien à des initiatives visant à venir en aide aux populations migrantes en France comme dans les pays limitrophes de la Syrie.

Dans les Antilles, en Guyane, en Afrique de l'Ouest et à Mayotte, elle œuvre en faveur de la lutte contre le SIDA.

Elle soutient également les projets d'associations françaises ou locales intervenant pour renforcer les agricultures familiales en Afrique de l'Ouest.

Elle appuie aussi des initiatives visant la promotion et la défense de la démocratie et des droits humains, et soutient des têtes de réseaux dans le champ de la solidarité internationale.

Solidarités

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Méditerranée, d'une rive à l'autre APPEL À PROJETS	Projets (financement)	Algérie, Tunisie	En Algérie, auprès de notre partenaire SOS Kinderdorf International : fdf.med.algerie@gmail.com En Tunisie, auprès de notre partenaire ATUGE : fdf.med.tunisie@gmail.com
Fikra, fonds commun pour le Nord-Ouest de la Tunisie APPEL À PROJETS	Projets (appui technique et financement)	Gouvernorats de Béja, Jendouba, Le Kef et Siliana	http://fikra-tounisiya.org
Solidarité Migrants	Projets (financement) Projets (financement)	En France À l'international : Liban, Jordanie, Irak, Turquie	Au siège Au siège

Méditerranée, d'une rive à l'autre

La Méditerranée a toujours été un espace privilégié de circulation des hommes, des idées et de la culture entre l'Afrique et l'Europe. Interdépendantes, les deux rives sont confrontées aujourd'hui aux mêmes problématiques : montée du chômage, de la précarité, crispations identitaires…

À travers ses actions en Méditerranée, la Fondation de France entend soutenir les efforts de la société civile dynamique et engagée, notamment des jeunes, source de vitalité et de créativité pour la construction de l'avenir du pourtour méditerranéen.

Elle poursuit ainsi trois objectifs :

- renforcer la structuration de la société civile de la rive Sud et faciliter la coopération et le développement de partenariats entre acteurs associatifs et réseaux des deux rives ;
- favoriser l'inclusion des jeunes en soutenant les associations locales porteuses de solutions adaptées aux territoires et aux besoins des plus vulnérables ;
- soutenir les initiatives émergentes favorisant la mobilisation et la participation citoyennes, la libre expression et la créativité des jeunes.

APPEL À PROJETS

Depuis 2010, le programme s'attache à soutenir des projets relevant de tous les domaines contribuant à lutter contre l'exclusion sociale et économique des jeunes en situation de vulnérabilité et en besoin d'insertion professionnelle : actions d'accompagnement vers l'emploi, création d'activités génératrices de revenus ou d'emplois, formations qualifiantes…

En 2018, la Fondation de France accordera une attention particulière aux initiatives développées par et pour les jeunes, leur permettant de s'investir et de s'exprimer à travers la réalisation de projets collectifs concrets, et de développer leur capacité à prendre leur place dans la cité pour construire leur avenir. Les projets soutenus pourront avoir pour but :

- la dynamisation d'un territoire par la valorisation des ressources locales ;
- le développement d'initiatives solidaires ou d'innovations porteuses d'un changement positif pour la collectivité (et créatrices d'emploi pour les jeunes) ;
- la tenue d'événements favorisant la créativité, le dialogue, le développement de l'esprit critique, et ayant un impact dans la durée (festivals, spectacles, expositions, rencontres, débats) ;
- l'exercice de leur engagement citoyen par la participation, l'expression et la prise en compte de leur parole dans le débat public ;
- l'appropriation de techniques de production et de diffusion de l'information (usages numériques notamment).

La Fondation privilégiera les projets favorisant le dialogue et les échanges entre les rives de la Méditerranée (partenariats associatifs, échanges entre jeunes).

Bénéficiaires

L'appel à projets est ouvert aux structures (associations, coopératives sans but lucratif) algériennes et tunisiennes qui réalisent une action durable visant la jeunesse en situation vulnérable.

Dossier à constituer et calendrier

Plus d'informations sur les modalités de dépôt de dossier sur le site fondationdefrance.org

→ À qui s'adresser

En fonction du pays où se déroule votre action, adressez-vous au partenaire local-contact indiqué dans le tableau qui précède. Pour obtenir davantage d'informations sur le programme, s'adresser au siège de la Fondation de France :
Programme Méditerranée, d'une rive à l'autre
Marie-Laure Muchery
Tél. : 01 44 21 31 67
E-mail : solidaritesinternationales@fdf.org

Fikra, un fonds commun pour le Nord-Ouest de la Tunisie

Dans les premiers mois qui ont suivi le Printemps arabe en 2011, de nombreux donateurs européens ont voulu contribuer activement au processus de démocratisation en marche en Tunisie et se mobiliser aux côtés des Tunisiens dans le contexte de transition.

Plusieurs fondations européennes, dont la Fondation de France, ont ainsi décidé de mutualiser leurs moyens financiers, leur connaissance du terrain et leur expertise pour créer un programme commun destiné à soutenir des initiatives de développement communautaire en Tunisie. Intitulé FIKRA (« idée »), le programme se concentre sur le Nord-Ouest tunisien, région totalement « oubliée » avant la révolution et qui souffre d'isolement, de pauvreté et d'un taux de chômage endémique. Il vise à soutenir des individus créatifs, porteurs d'une idée et d'un potentiel pour apporter un changement positif pour le territoire dans lequel leur initiative s'inscrit. Fikra propose un accompagnement technique aux porteurs pour permettre la maturation de leur idée vers un projet structuré, avant d'accorder un financement pour la phase d'amorçage. À date, plus d'une soixantaine de projets ont pu voir le jour, vecteurs de développement local, de redynamisation du territoire et d'espoir pour les habitants.

APPEL À IDEES

Un nouvel appel à idées sera lancé courant 2018. Il ciblera prioritairement les initiatives portées par ou pour des jeunes des quatre gouvernorats visés et répondant à un besoin d'ordre social, environnemental, culturel ou économique pour la communauté concernée.

Les porteurs d'idées présélectionnés seront invités à participer à des sessions de formation collectives et de coaching individuel afin de consolider leur plan de travail et développer des partenariats avant la mise en œuvre effective du projet.

→ À qui s'adresser

Pour plus d'informations sur les modalités de dépôt de dossier et le calendrier :
idee@fikra-tounisiya.org

Solidarité migrants

L'actualité géopolitique des dernières années a été particulièrement décisive dans la création de notre programme. Du fait des guerres, de l'instabilité ou des crises prolongées, le nombre de personnes poussées à fuir hors de leur pays ne cesse d'augmenter. Le Haut-Commissariat aux Réfugiés dénombrait 65.6 millions de personnes déracinées en 2016, un nombre supérieur à la population du Royaume-Uni. La précarité de ces réfugiés est alarmante, ici comme là-bas et durant le parcours migratoire. Cette vulnérabilité est accrue pour les enfants, qui représentent la moitié des réfugiés dans le monde.

Si les migrations partent majoritairement d'un pays dit « du Sud » vers un autre pays « du Sud » (84% des personnes migrantes se trouvant dans un pays en voie de développement ou à revenu moyen), les arrivées en Europe ont atteint un pic en 2015 avec plus d'un million d'entrées. À la suite de la fermeture de frontières et de restrictions de plusieurs pays, le nombre d'arrivées en Europe a décru en 2016, avec près de 400 000 arrivées selon l'Organisation internationale pour les migrations. Mais les parcours n'en sont que plus dangereux avec le triste record de 5 079 décès et disparitions en mer cette même année. Ce défi de l'accueil et de la solidarité est majeur pour les pays européens.

Sur tout le parcours, des solidarités nouvelles émergent de la société civile, qu'il est primordial de soutenir pour apporter une réponse efficace et digne aux besoins des migrants.

Nous soutenons les solidarités locales, via des initiatives qui associent les personnes en transit ou nouvellement arrivées. Dans un premier temps, il s'agit d'offrir des conditions de vie dignes aux personnes qui fuient les conflits et les crises humanitaires, notamment dans les pays limitrophes. Dans un second temps, il est essentiel d'accompagner ces populations dans leur reconstruction en favorisant leur intégration dans leur territoire d'accueil.

Notre soutien est destiné aux projets portés par des organisations de la société civile apportant une réponse efficace aux besoins des personnes exilées, quels que soient leur origine, leur religion ou leur statut juridique, et contribuant à retisser des liens sociaux.

1. À l'international

Au Proche-Orient, alors que la crise entame sa septième année en Syrie et dans la région, redonner des perspectives d'avenir, particulièrement aux très jeunes enfants, adolescents et jeunes adultes, est essentiel.

La Fondation de France soutient les actions menées par des associations locales dans les pays frontaliers de la Syrie (Liban, Jordanie, Turquie, Irak). Nous soutenons des démarches participatives qui prennent en compte l'ensemble des besoins et les déterminants socioculturels.

Dans une approche intégrée de la personne, l'accent est mis sur des activités psychosociales qui encouragent les jeunes à s'investir dans des activités, à envisager leur avenir, à développer une résilience individuelle et collective, à retisser les liens familiaux et l'estime de soi, mais aussi à construire des perspectives de plus long terme. La formation des professionnels à l'identification et la prise en charge des violences est également soutenue.

2. En France

En France, nous soutenons les initiatives portées par les associations et les habitants des territoires d'accueil qui expriment leur solidarité en s'impliquant pour améliorer les conditions de vie des personnes nouvellement arrivées. Nous privilégions les démarches durables qui proposent un accompagnement global, adapté aux publics concernés et au contexte local. Nous veillons à équilibrer le nombre de projets soutenus entre nouveaux territoires (milieu rural notamment) et territoires où se concentrent aujourd'hui massivement les besoins.

Ces démarches s'appuient tant sur la mobilisation des bénévoles et le renforcement de leurs compétences que sur l'implication active des migrants, en valorisant leur apport, la reconnaissance de leur dignité et de leur potentiel. Elles participent au changement de regard, à la construction d'une vision plus positive sur la migration, vue comme une richesse pour la société.

Pour favoriser l'implication des arrivants dans la vie locale, la Fondation de France est réceptive aux innovations (outils de disséminations, espaces d'échanges, nouvelles pratiques et manières de faire) et à la structuration des acteurs les plus récents, en lien avec les acteurs engagés de plus longue date sur l'exil et la migration. Sont privilégiées les actions susceptibles de produire des supports de capitalisation, des témoignages et des analyses sur le changement social qu'elles initient.

3. Capitalisation

Pour renforcer la qualité et l'impact des actions, une connaissance fine des contextes locaux et des besoins ainsi qu'une coordination étroite entre les différents acteurs mobilisés sur le terrain sont indispensables.

C'est pourquoi nous portons une attention particulière aux démarches innovantes faisant l'objet d'une capitalisation afin de permettre leur développement ou leur changement d'échelle, ou un effet levier dans l'autonomisation des personnes (renforcement de capacités, formations débouchant sur un métier, espaces de partage d'expériences…).

Dossier à constituer et calendrier

La Fondation de France étudie les propositions tout au long de l'année et privilégie les projets repérés à travers ses réseaux.

Pour déterminer si votre projet est éligible, adressez une note d'intention succincte à solidaritemigrants@fdf.org

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France
Programme Solidarité Migrants
Suzanne de Bellescize
Tél. : 01 85 53 13 57
E-mail : solidaritemigrants@fdf.org

Santé

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Sida, santé et développement APPEL À PROJETS	Projets (financement)	Antilles, Guyane, Mayotte, Afrique subsaharienne francophone	Au siège

Sida, santé et développement

Dans la plupart des sociétés, les statuts des hommes et des femmes sont marqués par des rapports d'inégalité. La propagation du VIH s'en nourrit et contribue également à les renforcer.

Les associations de lutte contre le sida ont aujourd'hui largement conscience de l'impact des inégalités de genre sur les populations qu'elles accompagnent. Cependant, elles peinent à en tirer des déclinaisons pratiques efficaces.

Leur action se limite souvent, en effet, à privilégier les femmes comme cible principale des programmes (prévention de la transmission du VIH à l'enfant, activités génératrices de revenus…), sans tenir compte de l'impact de ces modalités d'intervention sur les rapports sociaux hommes/femmes. Paradoxalement, ces actions peuvent en effet renforcer les tâches et les responsabilités qui incombent aux femmes et donc les inégalités. Ainsi, les femmes continuent d'avoir largement la charge de la prévention, du dépistage et de la divulgation du statut sérologique à leur entourage, de même que des soins à apporter à leurs enfants, conjoints ou parents malades.

À l'inverse, les hommes demeurent toujours aussi éloignés des centres de dépistage et de soins, et ne constituent que 20 % à 30 % de leur file active dans la plupart des contextes.

Par ailleurs, dans de nombreux pays, la norme hétérosexuelle entraîne encore souvent le rejet d'autres pratiques sexuelles ou d'autres identités (homosexuelles, bisexuelles, transgenres…), repoussant davantage les personnes concernées hors des dispositifs de prévention et de soin.

Réduire les inégalités dans les rapports sociaux entre les hommes et les femmes, interroger et déconstruire les représentations sur la sexualité et la place de chacun, renforcer les capacités et l'autonomie de ces femmes, tout en favorisant la participation des hommes dans ces processus, sont par conséquent des objectifs cruciaux à atteindre si l'on veut lutter efficacement contre le sida et plus largement permettre une égalité dans l'accès aux soins.

APPEL À PROJETS m+

En 2018, la Fondation de France sera particulièrement attentive aux projets qui :

- promeuvent l'implication et la responsabilisation des hommes dans la lutte contre le sida et leur recours au dépistage et aux soins ;
- prennent en compte les problèmes sanitaires spécifiques des femmes et des hommes vivant avec le VIH ;
- renforcent les capacités des femmes et la connaissance de leurs droits ;
- répondent aux violences faites aux femmes par la mise en place de nouvelles stratégies de prévention et de soins, particulièrement en direction des hommes auteurs de violence ;
- intègrent la problématique du VIH dans les services de planning familial et de santé sexuelle et reproductive ;
- prennent en compte la pression sociale à la maternité pour accompagner les femmes dans leurs stratégies de réduction des risques ;
- renforcent les capacités méthodologiques des porteurs de projets (formation du personnel, diagnostic, audit, évaluation, capitalisation de bonnes pratiques).

Les projets devront être basés en Afrique subsaharienne francophone, dans les départements français d'Amérique (Antilles, Guyane) et à Mayotte. Une attention particulière sera portée à ces dernières zones.

Bénéficiaires

Les associations, les équipes soignantes, médicales et médico-sociales.

Dossier à constituer et calendrier

Vous trouverez l'ensemble des modalités de candidature à l'appel à projets sur le site fondationdefrance.org rubrique *trouver un financement*

Date limite de réception des candidatures : 16 mai 2018

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France
Programme Sida, santé et développement
Karine Pouchain-Grépinet
Tél. : 01 44 21 31 90
E-mail : sida@fdf.org

Agriculture et alimentation

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest APPEL À PROJETS	Projets (financement)	Afrique de l'Ouest (pays de la CEDEAO*)	Au siège

** CEDEAO : Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest.*

Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest

Souvent considérée comme dépassée, l'agriculture familiale constitue en réalité la forme d'agriculture la plus à même de subvenir aux besoins des populations, de créer de l'emploi et de gérer durablement les ressources naturelles.

Suite aux « émeutes de la faim » au printemps 2008 dans trente pays d'Afrique et d'Asie, la Fondation de France a créé en 2009 le programme « Agricultures familiales en Afrique de l'Ouest ».

Pour reconnecter production agricole familiale et marchés locaux dans des filières durables, des financeurs joignent leurs efforts dans un objectif commun.

La Fondation de France et le Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI) portent et cofinancent depuis 2009 un programme de Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest (PAFAO). Ce programme vise à relancer la consommation de produits locaux issus d'une agriculture familiale durable, pour améliorer les revenus des paysans et assurer la sécurité alimentaire des populations autour d'une activité viable et durable. Par ce soutien, des techniques agro-écologiques sont impulsées, en facilitant l'accès au crédit ou faisant la promotion des circuits courts auprès des consommateurs urbains afin qu'ils consomment local.

La Fondation de France soutient également les réseaux nationaux et régionaux, comme l'organisation sénégalaise Fongs et le Réseau des organisations paysannes et de producteurs d'Afrique de l'Ouest (Roppa). Là encore, la Fondation de France met en cohérence ses financements avec ceux de trois autres fondations européennes et américaine autour de l'initiative JAFOWA (Joint Action for Farmer Organisations in West Africa).

APPEL À PROJETS

L'objectif de la Fondation de France est de favoriser l'émergence de solutions durables pour faire face aux défis de la sécurité alimentaire, des petits producteurs et des consommateurs des villes d'Afrique de l'Ouest confrontés aux marchés urbains importants.

L'action de la Fondation de France s'articule autour de trois axes d'intervention :

1. promouvoir l'agriculture familiale au sein des sociétés d'Afrique de l'Ouest ;
2. permettre aux agriculteurs locaux de reconquérir les marchés domestiques (urbains et ruraux) et d'avoir des revenus dignes ;
3. développer des pratiques d'agriculture responsables, viables et durables.

Ce programme soutient d'une part des projets de terrain innovants, visant le renforcement des exploitations familiales et la gestion durable des ressources naturelles, et d'autre part des actions de mise en réseau, d'échanges et d'accompagnement du dialogue entre les acteurs, de capitalisation et de diffusion des innovations permettant d'envisager un changement d'échelle.

L'objectif central de ce programme consiste à apporter des réponses innovantes et concrètes à l'impératif de reconquête des marchés urbains par l'agriculture familiale durable.

Attention, les projets visant uniquement l'acquisition d'équipements ou d'intrants ne pourront être financés par ce programme.

Mais ce programme est plus qu'un simple outil de financement. Il propose aux porteurs des projets retenus de partager – entre acteurs locaux, nationaux et internationaux – les connaissances acquises à travers leurs actions concrètes pour en tirer des enseignements globaux. Il s'agit de recueillir des informations sur les conditions de réussite des projets afin de les diffuser, et de faciliter un plaidoyer en faveur de l'agriculture familiale et de la souveraineté alimentaire.

Bénéficiaires

L'appel à projets est ouvert aux associations et organisations paysannes d'Afrique de l'Ouest ou françaises, mais il est réservé à des propositions d'actions en partenariat formalisé entre organisations africaines et européennes. La participation active à un travail de capitalisation est demandée aux structures soutenues (partage et échanges d'informations sur les conditions de réussite).

Dossier à constituer et calendrier

Télécharger la plaquette détaillée, qui indique notamment la composition et les modalités de dépôt des dossiers sur le site fondationdefrance.org

Date limite de réception des candidatures : 26 février 2018

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France
Programme Solidarités internationales
Karine Meaux
Tél. : 01 44 21 87 23
E-mail : solidaritesinternationales@fdf.org

Droits humains

Un grand nombre d'organisations de la société civile française sont mobilisées en faveur du développement et de la lutte contre la pauvreté, de l'action humanitaire et de la promotion des droits humains.

La Fondation de France s'intéresse tout particulièrement aux «têtes de réseaux» qui jouent un rôle essentiel dans la structuration du secteur de la solidarité internationale et dans le renforcement des capacités des acteurs de terrain, mais pour lesquelles les sources de financement publiques comme privées sont généralement assez limitées.

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Démocratie et participation	Projets (financement)	En France ou à l'international	Au siège

Dynamiques démocratiques et participatives

SOUTIEN AUX TÊTES DE RÉSEAUX ET ACTIONS INNOVANTES

La Fondation de France pourra soutenir des organisations de solidarité internationale ou «têtes de réseaux» qui contribuent :

- à la structuration et à la consolidation des réseaux Nord-Sud et Sud-Sud : actions ponctuelles, mise en réseau des acteurs du champ de la solidarité internationale, du développement ou du maintien de la démocratie, de la défense et de la promotion des droits humains ; renforcement de capacités des membres, mise en place d'outils collaboratifs et de communication… ;
- aux dynamiques démocratiques et participatives au Sud comme au Nord : développement de l'accès à l'information et utilisation des nouveaux médias…

La Fondation de France accordera une attention particulière aux projets porteurs d'innovation pour le secteur, qu'il s'agisse de la prise en compte d'un besoin non traité, d'une solution ou d'une méthodologie nouvelles. Elle privilégiera les projets pluriannuels, porteurs d'une démarche participative, qui prévoient l'évaluation et la capitalisation des actions menées.

Dossier à constituer et calendrier

Demander par mail le dossier à compléter.

Les dossiers peuvent être déposés tout au long de l'année.

La Fondation de France privilégiera les projets repérés à travers ses réseaux.

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France
Programme Solidarités internationales
Marie-Laure Muchery
Tél. : 01 44 21 87 66
E-mail : solidaritesinternationales@fdf.org

Urgences et post-urgences

À l'international, des financements importants pour l'aide humanitaire d'urgence sont mis à disposition par des États, par l'Union européenne, et des programmes d'envergure sont mis en œuvre par les agences des Nations Unies et les grandes ONG internationales.
En revanche, les acteurs et financements sont souvent insuffisants dans les périodes de post urgence, moments où les spécialistes de l'urgence quittent le terrain et où les programmes de développement (souvent suspendus par la crise, le conflit ou la catastrophe naturelle) n'ont pas retrouvé leur rythme.

C'est pourquoi depuis trente ans, la Fondation de France a choisi de soutenir des projets de post-urgence et de reconstruction.

Ce type d'intervention, qui débute généralement au bout de quelques semaines et peut se prolonger jusqu'à plusieurs années pour les programmes de reconstruction, est soutenu par la Fondation de France dès lors que des citoyens-donateurs se sentent concernés, notamment grâce à des partenariats avec les grands médias nationaux.
La Fondation de France a notamment apporté son aide après le séisme en Algérie en 2003 et dans le cadre du tsunami qui a frappé l'Asie du Sud en décembre 2004. Elle a également apporté son soutien dans la durée à un programme en faveur des sinistrés du tsunami de mars 2011 au Japon et finalisé un programme de relance de l'agriculture au Nord du Mali.
Elle a terminé en 2015 un important programme de solidarité en Haïti, à la suite du séisme de janvier 2010. Ce programme a été réactivé en octobre 2016 suite au passage de l'ouragan Matthew, s'appuyant sur le réseau d'acteurs déjà identifiés pour accompagner la relance agricole, la production animale et la reconstruction d'écoles dès les premières semaines.

En 2018, elle finalisera ce programme, ainsi que son intervention aux Philippines mise en place après le passage du typhon Haiyan le 8 novembre 2013, et poursuivra ses actions au Népal à la suite des séismes d'avril et mai 2015.

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
En fonction des situations de crise	Projets (financement)	À l'international	Au siège
Solidarité Népal	Projets (financement)	Au Népal	Au siège

En fonction des situations de crise

Après avoir procédé à l'évaluation des besoins locaux, la Fondation de France détermine les axes d'intervention prioritaires, généralement tournés vers l'accompagnement des populations les plus vulnérables. Elle privilégie le soutien aux associations locales et aux ONG françaises actives sur le terrain préalablement à la catastrophe, qui travaillent déjà en partenariat avec des organisations locales.

Les propositions d'ONG compétentes et professionnelles sont rigoureusement sélectionnées par le comité Solidarités internationales ou, selon les cas, par un comité d'experts *ad hoc*, qui décide du montant des aides attribuées. Les projets sont régulièrement visités et évalués sur le terrain, les dépenses sont contrôlées au siège des associations soutenues afin de garantir une traçabilité des sommes dépensées. Des exercices de capitalisation sont menés de façon régulière afin d'apprendre des pratiques des partenaires.

Des informations actualisées sont disponibles sur le site fondationdefrance.org : fiches de synthèse des projets soutenus, cartographie détaillée, vidéos et photos, témoignages…

Un bilan détaillé des actions engagées et un compte emplois-ressources sont publiés en fin d'opération et lors des bilans annuels (pour les interventions supérieures à 500 000 euros).

Solidarité Népal

Samedi 25 avril 2015, un séisme de puissance 7,9 sur l'échelle de Richter a frappé le Népal en plein cœur faisant 9 000 morts ou disparus, et laissant 2,8 millions de personnes sans abri.

Des villages entiers ont été rayés de la carte. Les activités économiques et notamment agricoles ont été lourdement touchées. Grâce à un partenariat avec les médias et à la générosité du public, la Fondation de France a collecté 5,2 millions d'euros. Elle décline son intervention en trois volets : reconstruction des habitations, relance économique et soutien psychosocial. Tous les projets sont directement portés par des associations locales ou en partenariat avec elles.

→ Pour en savoir plus

S'adresser au siège de la Fondation de France
Programme Solidarités internationales
Karine Meaux
Tél. : 01 44 21 87 23
E-mail : solidaritesinternationales@fdf.org

Développer la connaissance

Si les personnes vulnérables sont au centre des préoccupations de la Fondation de France qui leur consacre une grande partie de ses programmes d'accompagnement et de soutien, il est également indispensable pour leur avenir et celui de toute la société d'explorer sans cesse de nouvelles pistes de progrès. À travers les sciences et la recherche, à qui l'on doit tant d'avancées ces dernières décennies, notamment dans le domaine de la santé, et qui sont confrontées à de nouveaux défis liés en particulier aux profondes modifications de l'environnement ; la culture et la création artistique qui peuvent plus que jamais nous aider à lire le monde et à nous forger une identité collective ; l'éducation, qui doit permettre à chaque enfant de se développer et de faire les apprentissages nécessaires pour trouver sa place d'adulte dans la société…

Sciences et recherche

Les donateurs de la Fondation de France manifestent depuis sa création un vif intérêt pour les avancées de la médecine, en premier lieu pour la lutte contre le cancer. C'est pourquoi la Fondation de France consacre une part importante des moyens qui lui sont confiés au soutien de recherches de haut niveau et à la formation de jeunes chercheurs.

La spécialisation sans cesse plus poussée des recherches menées dans le secteur scientifique impose de s'entourer de nombreux professionnels, regroupés autour de programmes de plus en plus pointus. Ainsi, chaque année, ces experts spécialisés dans les disciplines concernées, réunis en comités, déterminent des axes d'intervention précis qui font l'objet d'appels d'offres annuels.

Les comités examinent toutes les demandes reçues et conseillent la Fondation de France sur les projets à retenir. Une politique de soutiens pluriannuels et structurants a été mise en place depuis plusieurs années dans presque toutes les disciplines abordées pour assurer la continuité des actions et garantir aux interventions de la Fondation de France une efficacité et une visibilité accrues.

La Fondation de France s'engage également sur des projets plus risqués sur lesquels les hypothèses de recherche restent à vérifier : des soutiens de projets exploratoires pour un an sont donc accordés pour permettre aux équipes de faire la preuve de leur concept.

Le soutien aux jeunes chercheurs et jeunes médecins n'est pas oublié avec des financements allant du niveau master au post-doctorat.

Recherche médicale

Face à l'évolution du « paysage » des soutiens, aux progrès faits dans certaines disciplines et à la découverte de techniques nouvelles, la Fondation de France poursuit, en 2018, son intervention dans trois directions :

- **une action sur trois problèmes majeurs de santé publique : le cancer, les maladies cardiovasculaires, les maladies de l'œil et les maladies psychiatriques ;**
- **une contribution à l'essor des sciences du neurodéveloppement et du vieillissement ;**
- **un soutien accru à l'étude de l'impact de l'environnement sur la santé humaine.**

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Recherche fondamentale et translationnelle sur le cancer APPEL À PROJETS	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège
Recherche en cancérologie. Aide à la mobilité internationale de médecins ou pharmaciens APPEL À PROJETS	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège
Recherche clinique et fondamentale sur les maladies cardiovasculaires APPEL À PROJETS	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège
Recherche fondamentale et clinique sur les maladies psychiatriques APPEL À PROJETS	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège
Allocations jeunes chercheurs en ophtalmologie et neuro-ophtalmologie APPEL À PROJETS	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège
Recherche clinique et fondamentale sur l'autisme et le neuro-développement de l'enfant APPEL À PROJETS	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège
Recherche sur la physiopathologie de la maladie de Parkinson APPEL À PROJETS	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège
Soigner, soulager, accompagner : projets de recherche APPEL À PROJETS	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège
Santé publique et environnement APPEL À PROJETS	Projets (financement) Organisation de réunions scientifiques	Toutes régions	Au siège

Recherche fondamentale et translationnelle sur le cancer

Le cancer est la première cause de mortalité en France, avec près de 360 000 nouveaux cas par an. Bien que le risque de mortalité par cancer ait diminué au cours des 25 dernières années – grâce aux progrès en matière de prévention, de diagnostic précoce, de traitements et de prise en charge –, il est encore responsable d'environ 30 % des décès, mais est surtout la première cause de mortalité prématurée (avant 65 ans), notamment chez l'enfant. C'est pourquoi la Fondation de France reçoit de nombreux dons dédiés à cette pathologie et peut soutenir activement les recherches dans cette thématique.

Plébiscitée par les donateurs, la recherche sur les pathologies cancéreuses bénéficie d'un soutien ininterrompu de la Fondation de France depuis les années 80. L'accroissement des sources de financement de la recherche sur le cancer, ainsi que la volonté de la Fondation de France de soutenir des thématiques émergentes, l'ont amenée à restructurer ses actions tout en maintenant un appui fort aux recherches, permettant d'améliorer les traitements personnalisés.

APPEL D'OFFRES

En 2018, la Fondation de France soutient des projets de recherche fondamentale et translationnelle portant sur l'étude des résistances aux traitements dans le cadre de leucémies et de tumeurs solides.

L'intervention de la Fondation de France se concentrera sur les financements destinés à l'accueil de chercheurs post-doctorants, d'une durée de un à deux ans, auxquels s'ajoutera une subvention destinée à améliorer les conditions d'accueil et de réalisation du travail de recherche des candidats soutenus.

Les demandes pourront concerner :

- des soutiens pour l'accueil de chercheurs post-doctorants en France ;
- des aides au retour en France ;
- quelques bourses de mobilité à l'étranger seront considérées, pour une durée maximale de douze mois, afin d'initier la mobilité des candidats. Ces bourses ne seront pas assorties de subventions de fonctionnement.

Le comité portera une attention particulière à la mobilité des candidats, tant géographique que thématique, entre la thèse et le post-doctorat et/ou entre les différents stages post-doctoraux, ainsi qu'aux perspectives de carrière, clairement énoncées, du candidat.

Dossier à constituer et calendrier

Consulter le texte de l'appel d'offres, les modalités de soumission et la date limite de dépôt des dossiers sur le site fondationdefrance.org

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France
Programme Recherche médicale
Tél. : 01 44 21 31 36
E-mail : recherche@fdf.org

Recherche en cancérologie. Aide à la mobilité internationale de médecins ou pharmaciens

APPEL D'OFFRES

La Fondation de France et Unicancer attribuent des bourses à des médecins ou pharmaciens, de toutes structures et dans une perspective de carrière académique, pour un projet de mobilité internationale sur un thème de recherche clinique en cancérologie.

Les dossiers peuvent porter sur les essais thérapeutiques, la chimiothérapie, la radiothérapie, la chirurgie, l'épidémiologie, la biologie clinique, la psycho-oncologie, la sociologie, l'économie ou les activités pharmacologiques.

Les candidats doivent être cancérologues – docteurs en médecine ou pharmacie – âgés de moins de 40 ans et exercer en France. Ces bourses sont accordées afin qu'ils acquièrent une nouvelle expertise, participent à une expérience d'exercice clinique, de santé publique ou de recherche fondamentale ou translationnelle, hors de leur établissement d'origine, avec un projet de retour en France pour poursuivre une carrière dans le domaine de la cancérologie.

La durée de l'aide est de 24 mois maximum et le montant forfaitaire de la bourse de mobilité est de 2 700 euros par mois. Aucune prolongation d'un financement antérieur ne sera acceptée.

Dossier à constituer et calendrier

Consulter le texte de l'appel d'offres, les modalités de soumission et la date limite de dépôt des dossiers sur le site fondationdefrance.org

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France
Programme Recherche médicale
Tél. : 01 44 21 31 36
E-mail : recherche@fdf.org

R&D Unicancer
Christophe Jamain
R&D Unicancer – 101, rue de Tolbiac – 75654 Paris cedex 13
Tél : 01 44 23 04 76
E-mail : c-jamain@unicancer.fr
www.unicancer.fr

Recherche clinique et fondamentale sur les maladies cardiovasculaires

Les maladies cardiovasculaires, qui sont pourtant l'une des principales causes de mortalité et d'hospitalisations en France, bénéficient d'une attention encore insuffisante de la part des bailleurs privés. C'est pourquoi la Fondation de France consacre une part importante des moyens qui lui sont confiés à la recherche médicale concernant ces pathologies.

La prise en charge des maladies cardiovasculaires est un des domaines de la médecine qui a le plus progressé au cours des dernières décennies. La découverte de leur origine inflammatoire a considérablement amélioré l'efficacité des traitements. Des moyens diagnostiques de moins en moins invasifs, et des thérapeutiques variées et de moins en moins contraignantes sont désormais disponibles. Les progrès accomplis dans la prise en charge de l'accident aigu ont par ailleurs notablement diminué la mortalité immédiate.

Dans le même temps, l'obésité est devenue un problème de santé publique : 15 % de la population française est actuellement obèse et près de 20 % des enfants sont en surpoids.

Ces chiffres laissent présager l'apparition de problèmes cardiovasculaires chez des personnes de plus en plus jeunes.

Aussi la Fondation de France a-t-elle décidé d'apporter son soutien à la recherche sur les conséquences cardiovasculaires de ces troubles métaboliques.

APPEL D'OFFRES

En 2018, la Fondation de France soutient des projets de recherche clinique ou fondamentale portant sur les relations entre les pathologies cardiovasculaires et les perturbations métaboliques systémiques telles que le diabète ou les dyslipidémies.

Cet appel d'offres concerne également le financement de projets portant sur les altérations du métabolisme du myocarde.

Les projets, menés au sein de laboratoires français, devront être présentés par un chercheur au nom de son équipe mais pourront être collaboratifs.

Par ailleurs, quelques bourses de mobilité seront accordées en 2018 pour de jeunes médecins afin d'initier un projet de mobilité internationale sur un thème de recherche clinique, translationnelle ou fondamentale en cardiologie.

Dossier à constituer et calendrier

Consulter le texte de l'appel d'offres, les modalités de soumission et la date limite de dépôt des dossiers sur le site fondationdefrance.org

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France
Programme Recherche médicale
Tél. : 01 44 21 31 36
E-mail : recherche@fdf.org

Recherche fondamentale et clinique sur les maladies psychiatriques

Alors qu'une personne sur quatre souffrira au cours de sa vie d'une maladie psychiatrique, la maladie mentale est un facteur de risque majeur de suicide et l'espérance de vie des personnes souffrant de ces pathologies est inférieure de 10 à 15 ans à celle de la population générale.

Un grand nombre des maladies psychiatriques débutant souvent chez le sujet jeune et impactant durablement la vie des personnes qui en souffrent, leur coût socio-économique est donc très important.

La recherche en psychiatrie est une recherche relativement récente et les progrès et découvertes en neurosciences des 20 dernières années doivent maintenant être confrontés à la réalité clinique et mis à profit pour une meilleure compréhension des maladies mentales dans une interaction étroite entre chercheurs et cliniciens.

Aussi, dans cette période charnière pour la recherche sur les maladies psychiatriques, la Fondation de France a-t-elle décidé de s'investir dans ce champ afin d'accélérer la mise en place de nouvelles méthodes de prévention, de diagnostic précoce et de traitements.

APPEL D'OFFRES

En 2018, la Fondation de France soutient des projets relatifs aux maladies psychiatriques invalidantes (à l'exception des addictions, des troubles du spectre autistique et des démences).

Les demandes doivent impérativement faire état d'un projet collaboratif associant cliniciens psychiatres ou psychologues et chercheurs de différentes sous-disciplines des neurosciences ou des sciences humaines et sociales et dont la complémentarité sera un critère majeur d'évaluation.

La Fondation de France apportera son soutien aux projets portant sur :

- l'évaluation des méthodes de diagnostic et des traitements ;
- l'identification des mécanismes de résistance et de vulnérabilité à l'émergence et aux traitements des maladies psychiatriques ;
- la recherche translationnelle sur une cohorte ciblée, à partir d'hypothèses précliniques (modèles animaux) et en interaction avec la recherche clinique. Et inversement, une hypothèse clinique pourra être explorée par des approches précliniques.

Les aides accordées pourront être annuelles ou pluriannuelles (jusqu'à 3 ans) mais le comité considérera également des projets exploratoires (modèles ou technologies utilisés, cibles thérapeutiques étudiées) pour un financement d'un an afin d'obtenir une validation du concept. Certains financements pourront venir en soutien d'une quatrième année de thèse.

Dossier à constituer et calendrier

Consulter le texte de l'appel d'offres, les modalités de soumission et la date limite de dépôt des dossiers sur le site fondationdefrance.org

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France
Programme Recherche médicale
Tél.: 01 44 21 31 36
E-mail: recherche@fdf.org

Allocations jeunes chercheurs en ophtalmologie et neuro-ophtalmologie

À l'initiative d'une généreuse donatrice, Madame Berthe Fouassier, la Fondation de France a initié, il y a près de 30 ans, un programme de soutien pour de jeunes chercheurs et médecins en ophtalmologie et en sciences de la vision.

APPEL D'OFFRES

En 2018, des allocations pour l'accueil de jeunes chercheurs en ophtalmologie et en neuro-ophtalmologie, pouvant être pluriannuelles et éventuellement renouvelables, seront accordées.

Ces aides sont destinées à permettre à de jeunes chercheurs et cliniciens de mener un projet de recherche clinique ou fondamentale dans un laboratoire ou un service clinique approprié.

Les projets de recherche doivent porter soit sur l'œil, sa biologie cellulaire et moléculaire, sa physiologie, sa pathologie ou la thérapeutique des maladies oculaires, soit sur le contrôle des mouvements oculaires, les phénomènes de perception visuelle et leur intégration et, de façon générale, tout mécanisme neurologique en relation avec les fonctions oculaires.

Par ailleurs, en 2018, en raison d'un legs précisément affecté à la recherche sur la myopie évolutive, le comité sera particulièrement attentif, à qualité scientifique égale, aux projets traitant de cette pathologie.

Dossier à constituer et calendrier

Consulter le texte de l'appel d'offres, les modalités de soumission et la date limite de dépôt des dossiers sur le site fondationdefrance.org

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France
Programme Recherche médicale
Tél.: 01 44 21 31 36
E-mail: recherche@fdf.org

Recherche clinique et fondamentale sur l'autisme et le neuro-développement de l'enfant

Le neuro-développement normal et pathologique intéresse tous les spécialistes impliqués dans le développement précoce de l'individu et se situe à la croisée de différentes disciplines.

En 2018, l'Appel à projets est en cours de redéfinition. Des précisions seront disponibles sur le site internet de la Fondation de France.

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France
Programme Recherche médicale
Tél.: 01 44 21 31 36
E-mail: recherche@fdf.org

Recherche sur la physiopathologie de la maladie de Parkinson

La population vieillit : aujourd'hui, un Français sur cinq a 60 ans ou plus – ce sera un sur trois en 2050 – et les pathologies liées au vieillissement, notamment les maladies neuro-dégénératives, prennent une importance sans cesse croissante. À l'heure où les neurosciences sont en plein essor, la Fondation de France réaffirme son soutien à la recherche sur la maladie de Parkinson.

APPEL D'OFFRES

En 2018, la Fondation de France propose de soutenir des projets de recherche fondamentale portant sur la biologie des systèmes neuronaux impliqués dans la maladie de Parkinson.

Le comité sera particulièrement attentif aux projets visant à identifier de nouvelles cibles thérapeutiques et/ou aux projets collaboratifs associant plusieurs équipes et disciplines.

Les études cliniques seront examinées à l'exclusion de celles à visée épidémiologique, diagnostique ainsi que les essais thérapeutiques.

Des projets conséquents pourront être soutenus pour une durée de deux ans, éventuellement renouvelables. Mais le comité considèrera également les projets exploratoires (par les modèles ou technologies utilisés, ou les cibles thérapeutiques étudiées) dont la validation du concept, après une année de financement, pourra permettre le renouvellement du soutien après évaluation d'une nouvelle demande.

Dossier à constituer et calendrier

Consulter le texte de l'appel d'offres, les modalités de soumission et la date limite de dépôt des dossiers sur le site fondationdefrance.org

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France
Programme Recherche médicale
Tél. : 01 44 21 31 36
E-mail : recherche@fdf.org

Soigner, soulager, accompagner : projets de recherche

Parallèlement à son programme en faveur des soignants, des malades et leurs familles (voir p. 21), la Fondation de France soutient la recherche dans le domaine des soins apportés aux personnes gravement malades ou en fin de vie, et dans celui de la prise en charge de la douleur.

APPEL D'OFFRES

La Fondation de France soutient la recherche dans le domaine des soins apportés aux personnes gravement malades ou en fin de vie, afin de fournir des données nouvelles validées permettant d'améliorer les pratiques. Elle souhaite contribuer à l'évolution du système de santé en diffusant ces travaux, notamment auprès des décideurs.

La Fondation de France est particulièrement sensible aux travaux concernant les pratiques soignantes et encourage les équipes cliniques à mener des recherches sur leurs pratiques.

Elle souhaite également intéresser des chercheurs de disciplines telles que la sociologie, la psychologie, la philosophie, l'anthropologie, la santé publique, l'épidémiologie, l'économie de la santé…

Les demandes faisant état d'une collaboration entre ces chercheurs et les équipes cliniques seront privilégiées.

La Fondation de France soutiendra des projets concernant :

- la maladie grave ;
- la fin de vie ;
- les soins palliatifs ;
- l'accompagnement ;
- la douleur ;
- la souffrance des soignants.

Les projets de recherche fondamentale ne pourront pas être présentés dans le cadre de cet appel d'offres.

L'aide de la Fondation de France se traduit par :

- des subventions à des équipes cliniques ou de recherche ;
- des allocations de recherche permettant la préparation de mémoires de master 2 ou de thèses de doctorat.

Dossier à constituer et calendrier

Vous trouverez l'ensemble des modalités de candidature à l'appel d'offres sur le site fondationdefrance.org rubrique *trouver un financement*.

Date limite de réception des dossiers : 3 mai 2018

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France
Programme Soigner, soulager, accompagner : projets de recherche
Sophie Lasserre
Tél. : 01 44 21 31 44
E-mail : soignersoulager@fdf.org

Santé publique et environnement

L'impact de l'environnement sur la santé humaine est de plus en plus reconnu, même si de nombreuses questions scientifiques de ce champ restent ouvertes.

La Fondation de France souhaite soutenir la recherche portant sur les conséquences néfastes de l'environnement sur la santé humaine.

À cet effet, elle encourage les recherches sur les conséquences des facteurs environnementaux sur la santé, en population générale ou dans un contexte professionnel, en soutenant des équipes de recherche ainsi que la formation de jeunes chercheurs.

APPEL D'OFFRES

En 2018, la Fondation de France apportera son soutien aux thématiques et approches suivantes :

- études sur les facteurs de risques environnementaux ou des déterminants socio-économiques des maladies ;
- études sur le traitement des questions de santé environnementale dans le débat et l'action publics (études portant notamment sur les mobilisations collectives et les dispositifs d'intervention) ;
- études portant sur des actions de prévention en santé environnementale.

Les études épidémiologiques ou en sciences sociales seront considérées.

L'environnement est compris au sens large, incluant facteurs physiques, chimiques, socio-économiques présents dans les milieux de vie, l'alimentation ou en milieu professionnel.

Les approches expérimentales conduites chez l'animal et les approches exclusivement cellulaires et moléculaires seront d'emblée exclues, de même que les études portant sur les expositions humaines qui n'explorent pas leurs conséquences sanitaires.

Les financements pourront concerner des subventions pour des projets d'équipes pouvant être pluriannuelles, ainsi que des soutiens destinés à l'accueil de jeunes chercheurs.

Des aides pour l'organisation de réunions scientifiques dont le sujet s'inscrira dans le cadre des thématiques soutenues seront également considérées.

Dossier à constituer et calendrier

Consulter le texte de l'appel d'offres, les modalités de soumission et la date limite de dépôt des dossiers le site fondationdefrance.org

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France
Programme Recherche médicale
Tél. : 01 44 21 31 36
E-mail : recherche@fdf.org

Recherche en sciences humaines et sociales

Soigner, soulager, accompagner : projets de recherche

Voir p. 39

Recherche et transmission des savoirs

Voir p. 43

Culture et création

Dans nos sociétés où les progrès scientifiques et technologiques s'accélèrent en modifiant profondément le rapport de l'homme au monde, la culture et l'art en particulier sont des facteurs déterminants de développement. En témoigne un double mouvement, dans lequel :

- des acteurs des secteurs social, sanitaire, éducatif et environnemental organisent des actions de plus en plus nombreuses qui intègrent des pratiques artistiques et culturelles ;
- beaucoup d'artistes préoccupés par des enjeux de société s'engagent aux côtés d'acteurs de la société civile, dans la production d'œuvres.

Dans ce contexte, la Fondation de France développe plusieurs actions pour :

- permettre à tout groupe de citoyens de prendre l'initiative et d'assumer la responsabilité de commandes d'œuvres à des artistes, en réponse à des besoins d'intérêt général, au travers de l'axe Nouveaux commanditaires ;
- soutenir des travaux de recherche pour éclairer, par une réflexion scientifique élargie, l'action soutenue sur le terrain avec l'action Nouveaux commanditaires ;
- soutenir la professionnalisation de jeunes artistes en émergence dans les danses urbaines grâce à l'accompagnement d'un médiateur, ainsi que dans le domaine des musiques du monde sur le territoire de Mulhouse.

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Nouveaux commanditaires APPEL À PROJETS	Projets (financement) Soutien aux têtes de réseau en France et à l'étranger Appui méthodologique et formation Communication, diffusion	Toutes régions	Au siège
Initiatives d'artistes, projets de co-création et accompagnement d'artistes	Soutien aux têtes de réseau	Toutes régions	Au siège
Recherche et transmission des savoirs	Soutien aux têtes de réseau	Toutes régions	Au siège

Nouveaux commanditaires

La Fondation de France propose d'ouvrir la scène de l'art à quiconque souhaite y assumer un rôle, en déplaçant cette scène dans le domaine public, en dehors des lieux qui lui sont habituellement consacrés. En concentrant son intervention sur la production d'œuvres, elle offre aux citoyens le moyen de participer, en dialoguant avec les artistes, à la construction d'une culture contemporaine commune. En inversant le rapport habituel de l'offre artistique vers son public, adopté par la plupart des politiques culturelles, elle se met résolument à l'écoute de la demande de citoyens et leur donne l'initiative.

L'action Nouveaux commanditaires permet à des citoyens confrontés à des enjeux de société ou de développement d'un territoire d'associer des artistes contemporains, de toutes disciplines, à leurs préoccupations par le biais d'une commande.

Son originalité repose sur une conjonction nouvelle entre quatre acteurs privilégiés : les citoyens commanditaires, le médiateur culturel et l'artiste, rejoints dans la phase de production de l'œuvre par des partenaires publics et privés.

Depuis plus de 20 ans, les Nouveaux commanditaires ont été à l'origine de plus de 480 commandes réalisées ou en cours, en France et en Europe, pour la moitié en zone rurale, et dans des contextes extrêmement variés : communes urbaines, suburbaines ou rurales, espaces ou institutions publics (lycées, hôpitaux, prisons), associations… Ces projets témoignent de la pertinence de la démarche pour répondre aux nécessités du développement des populations et des territoires, qui s'inscrit aujourd'hui dans une dynamique renforcée de décentralisation.

Plus de 600 partenaires différents se sont associés à la production de ces œuvres, parmi lesquels des communes, aux côtés du ministère de la Culture et de différents autres services de l'État, des entreprises privées, des conseils généraux, des conseils régionaux et des associations.

Les objectifs poursuivis en 2018 prévoient de :

- continuer à soutenir l'émergence de nouvelles œuvres via des commandes ;
- continuer à accompagner les quatre plateformes de médiation dans les zones Nord, Sud, Est, Ouest pour organiser le développement sur le territoire français en s'appuyant sur des antennes locales ;
- développer des partenariats avec des collectivités territoriales, autour du modèle d'action Nouveaux commanditaires, en tant qu'outil de développement culturel, économique et social appuyé sur des financements croisés publics et privés ;

> En 2015, soucieuse de renouveler son approche dans le cadre de son programme de commandes artistiques lié au troisième tronçon du tramway et afin que les citoyens aient un rôle plus actif sur leur environnement, la Ville de Paris s'est rapprochée de la Fondation de France pour mettre en place un partenariat quinquennal. En 2016, cinq études artistiques ont été présentées par les artistes et les commanditaires aux partenaires. Par ailleurs, en 2016, le ministère de la Culture intéressé par une coopération avec la Fondation de France a souhaité repérer de façon conjointe quelques institutions culturelles (école d'art, centres d'art, musées) volontaires pour mettre en place au sein de leurs structures ce modèle d'action. À titre d'exemple, fin 2017, le Centre international d'art et du paysage de l'île de Vassivière a initié la mise en œuvre de l'action Nouveaux commanditaires sur son territoire.

- poursuivre le déploiement de l'action Nouveaux commanditaires en Europe, et plus particulièrement en Allemagne, en Italie, en Belgique, en Norvège, et en Suisse.

APPEL À PROJETS

La Fondation de France met les commanditaires porteurs d'une demande en relation avec un médiateur qualifié et apporte une aide financière initiale pour concrétiser le lancement du projet.

Elle n'assume que partiellement le financement de la production, les médiateurs et les commanditaires ayant la responsabilité de réunir les cofinancements publics et privés nécessaires.

Critères

Les commandes sont retenues en fonction de la qualité des besoins exprimés et de la capacité des commanditaires à en assumer la responsabilité vis-à-vis de la communauté dans laquelle l'œuvre s'inscrira.

Bénéficiaires / Commanditaires

Tous les citoyens qui le désirent :

- membres d'associations, de clubs, d'amicales (culturelles, sportives, caritatives…), de comités d'entreprise ;
- habitants d'un village, d'un quartier ;
- personnels d'hôpitaux, de lieux de vie collectifs (maisons de retraite, crèches, écoles…) ;
- élus locaux…

Dossier à constituer et calendrier

Après avoir vérifié la faisabilité du projet avec le médiateur agréé par la Fondation de France, les commanditaires doivent élaborer avec son aide le cahier des charges culturel et technique du projet.

Les projets sont examinés tout au long de l'année.

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France
Programme Culture
Catia Riccaboni
Tél. : 01 44 21 87 84
E-mail : culture@fdf.org

SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT EUROPÉEN DE L'ACTION NOUVEAUX COMMANDITAIRES

Depuis plusieurs années, la Fondation de France apporte un soutien technique ou financier à des organismes qui développent le protocole des Nouveaux commanditaires à l'étranger, et plus particulièrement en Europe. Les quelques expériences menées en Italie, en Belgique ou en Allemagne prouvent que ce modèle d'action mis en œuvre par la société civile se transpose aisément au-delà des frontières. L'originalité et la pertinence du « modèle français » des Nouveaux commanditaires sont généralement bien reçues à l'étranger auprès d'acteurs de tous horizons : institutions publiques et privées, acteurs culturels ou sociaux, entre autres. Fin 2016, la Kulturstiftung des Bundes en Allemagne a annoncé un soutien apporté aux Nouveaux commanditaires sur ce territoire pour la mise en place de 20 projets sur cinq ans pour une somme totale de 2 000 000 €.

En 2017, la Fondation Daniel et Nina Carasso a souhaité reprendre ce modèle en repérant quelques acteurs culturels en Espagne capables de mettre en œuvre cette action sur le territoire espagnol.

En inscrivant les Nouveaux commanditaires dans l'histoire de l'Europe qui a vu, durant plus de mille ans, ses architectes, ses peintres, ses musiciens sillonner en tous sens son territoire pour répondre à des commandes, la Fondation de France souhaite ainsi afficher l'ambition de participer à la construction d'une identité culturelle européenne.

La Fondation de France apporte aussi une aide à la formation continue des médiateurs et au renforcement de la mise en réseau des médiateurs européens par la mise en place de séminaires.

En septembre 2017, un séminaire international des médiateurs a ainsi réuni une cinquantaine de personnes en Ile de France (médiateurs, partenaires, chercheurs).

D'une manière générale, la Fondation de France est de plus en plus sollicitée à la suite d'échos suscités par la qualité des actions sur le terrain, ou de l'intérêt porté à sa démarche lors de conférences nationales et internationales.

COMMUNICATION / PUBLICATION

Fin 2013, l'ouvrage de référence *Faire art comme on fait société. Les Nouveaux commanditaires,* a été publié aux Presses du Réel. Destiné à l'usage des professionnels du milieu de l'art, élus, responsables d'administrations publiques

et fondations privées pour renforcer la visibilité de l'action Nouveaux commanditaires, cet ouvrage a pour ambition de penser les liens entre art et démocratie. Comment les œuvres peuvent-elles changer la société ? Comment intégrer les citoyens à la signature de l'œuvre ? Comment comprendre l'articulation entre interventions publiques ou privées, marché et spectateurs ? Ce sont là quelques-unes des questions auxquelles 47 chercheurs de toutes nationalités et issus de nombreux champs disciplinaires (historiens de l'art, philosophes, économistes…) tentent de répondre, en se fondant tantôt sur des études de cas à travers l'histoire et tantôt sur l'étude générale des fonctionnements actuels. L'ouvrage *Reclaiming Art. Reshaping Democracy,* qui est la poursuite de la réflexion initiée par *Faire art comme on fait société,* et qui vise à entrer en dialogue avec le monde anglo-saxon autour des enjeux des Nouveaux commanditaires et des projets participatifs anglo-saxons, est paru au printemps 2017 aux Éditions des Presses du Réel.

Destiné au grand public et aux professionnels, le site www.nouveauxcommanditaires.eu, plateforme européenne dynamique, présente la démarche au travers de nombreux projets, ainsi que les médiateurs et leurs structures qui agissent sur le terrain. Il propose également des focus sur des questions précises concernant la mise en œuvre du modèle ainsi que des textes d'analyse.

Initiatives d'artistes, projets de co-création et accompagnement d'artistes

Pour prendre en compte les difficultés que connaissent de nombreux jeunes artistes au démarrage de leur parcours professionnel, la Fondation de France s'est associée à des institutions culturelles reconnues afin de soutenir des actions d'accompagnement spécifiques et d'aider la création de nouvelles œuvres.

Initiatives d'artistes en danses urbaines

Grâce à un « fonds pour la danse » créé sous son égide, la Fondation de France a apporté depuis de nombreuses années – en collaboration avec la Villette, la Caisse des dépôts, et l'Agence nationale de cohésion sociale – son soutien à la mission Initiatives d'artistes en danses urbaines, où un médiateur accompagne les chorégraphes et les compagnies en les aidant à structurer leurs projets, à les produire et à les diffuser.

Repérée comme un pôle de ressources important par les acteurs institutionnels et les collectivités locales, la mission a soutenu, depuis sa création en 1998, plus de 194 compagnies au titre de coproductions, et accueilli 194 compagnies en résidence.

Plus d'une centaine de stagiaires – danseurs, chorégraphes, administrateurs des compagnies – ont assisté à des modules de formation et plus d'une centaine de compagnies ont pu présenter leur travail à des professionnels dans le cadre de 37 chantiers en cours aux Rencontres de La Villette, au Wip Villette, à Montpellier danse, aux Transmusicales de Rennes, à la Biennale de la danse à Lyon et au Festival Haute-Tension de la Villette.

Afin d'améliorer la visibilité de la mission Initiatives d'artistes en danses urbaines, le site internet www.iadu.fr a été mis en place.

Au printemps 2017, l'étude « La nouvelle scène Hip Hop / IADU : le défi de l'émergence » réalisée par des chercheurs en sciences sociales, a été présentée à l'ensemble des parties prenantes (artistes, partenaires, acteurs institutionnels). Cette évaluation critique et objective des actions menées auprès des artistes a permis également de dresser un état des lieux pour les professionnels du spectacle vivant et d'éclairer la manière de poursuivre un soutien aux danses urbaines dans les années à venir. A compter de 2017, des actions ont été mises en place afin de renforcer la visibilité et la présence de cette action sur l'ensemble du territoire, ainsi que la formation proposée aux artistes. L'étude est téléchargeable sur le site www.iadu.fr

Sur le modèle éprouvé de la mission Initiatives d'artistes en danses urbaines, la Fondation de France a ouvert un axe exploratoire dans le domaine des musiques du monde. En 2015, une enquête de terrain sur le contexte spécifique de Mulhouse – territoire urbain à forte immigration – a été confiée à une chercheuse afin de faire un état des lieux et un repérage des artistes et musiciens qui y sont très actifs hors de tout contexte institutionnel afin de voir quelles pourraient être les actions à mettre en place pour leur donner de la visibilité. Ce travail a fait l'objet d'une restitution au printemps 2016 via des émissions de radio avec l'intervention de chercheurs internationaux et des concerts dans divers lieux de cette ville. Depuis 2017, la Fondation de France soutient l'accompagnement de quelques artistes sur le territoire mulhousien.

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France
Programme Culture
Catia Riccaboni
Tél. : 01 44 21 87 84
E-mail : culture@fdf.org

Recherche et transmission des savoirs

Pour éclairer par une réflexion scientifique élargie toutes les dimensions artistiques, techniques, juridiques et politiques de l'action qu'elle soutient sur le terrain et pour la situer dans une perspective historique, la Fondation de France finance depuis quelques années les travaux du laboratoire Arts et sociétés abrité par la Fondation nationale des sciences politiques. Celui-ci a fait le choix innovant de promouvoir une histoire de l'art qui soulève des enjeux contemporains et, sans s'épargner un travail sur la restitution du passé, œuvre à aborder des sujets sociaux, politiques, scientifiques très actuels tels que : la démocratie, la guerre, l'écologie, le statut des choses et de l'animal.

L'aide apportée par la Fondation de France permet l'organisation de séminaires entre chercheurs de différentes disciplines et la publication d'ouvrages de référence. Depuis 2016, elle a élargi son soutien à une politique de bourses allouées à des travaux d'une jeune génération de chercheurs concourant à cette histoire de l'art d'intérêt général dont la singularité, en termes de sujet ou de méthode, est mal identifiée par l'histoire de l'art classique et mérite d'être défendue.

Ces trois actions combinées favorisent la réunion de tout un spectre générationnel (depuis la bourse précédant la thèse jusqu'au séminaire permettant aux plus grands spécialistes internationaux de s'exprimer).

Les lettres de ces séminaires sont disponibles en version bilingue français-anglais sur un site internet dédié: http://chsp.sciences-po.fr/groupe-de-recherche/1-seminaire-de-domaine-arts-et-societes

Fin 2011, la Fondation de France a ouvert un nouvel axe de réflexion autour de la question des archives, pas uniquement d'un point de vue patrimonial, mais aussi comme un matériau à revisiter et à questionner par des chercheurs et des artistes. Depuis 2015, elle apporte un soutien aux Archives de la critique d'art de l'Université de Rennes 2 pour le programme de recherche «La critique d'art, prisme des enjeux de la société contemporaine (1948-2003)». Celui-ci propose une réécriture décloisonnée de la critique d'art dans sa relation avec la société contemporaine, permettant de lier la micro histoire à la grande histoire en tant qu'espace d'interactions sociales, en insistant sur les relectures des enjeux géopolitiques depuis la seconde moitié du XXe siècle.

A l'automne 2018, un colloque international réunira l'ensemble des chercheurs de ce programme.

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France
Programme Culture
Catia Riccaboni
Tél.: 01 44 21 87 84
E-mail: culture@fdf.org

Formation et éducation

Toute personne a le droit de construire comme elle l'entend au cours de sa vie, sa propre identité. Cela implique de pouvoir accéder aux ressources culturelles disponibles, notamment par l'éducation, la formation et l'information. En application de ce droit, les programmes de la Fondation de France ont pour ambition d'aider les enfants, les adolescents et les jeunes, quels que soient leurs difficultés et leurs talents, à acquérir les connaissances, les compétences et les capacités pour agir, afin que chacun puisse apporter sa contribution singulière à la construction toujours en mouvement de la société.

Enseignement primaire et secondaire

La démobilisation scolaire, et parfois la déscolarisation, constituent une des préoccupations majeures de notre société. Ces situations, communément associées à la notion de décrochage scolaire, sont un facteur d'injustice au regard du principe d'égalité des chances. Dans une économie faisant de plus en plus appel à la compétence et à la qualification, elles pénalisent lourdement l'insertion sociale et professionnelle de certains jeunes.

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action?	À qui vous adresser?
Aidons tous les collégiens à réussir! APPEL À PROJETS	Projets (financement) Appui méthodologique Recherches-actions	Toutes régions	Au siège

Aidons tous les collégiens à réussir!

La Fondation de France s'est engagée dès 2010, en partenariat avec l'Éducation nationale, à soutenir les équipes éducatives qui ont pour ambition de contribuer à la nécessaire évolution de l'école. Cependant, d'importants problèmes persistent (accroissement de l'écart entre les niveaux scolaires, forte corrélation entre performance scolaire et origine socio-économique, taux d'anxiété élevé des élèves...) et sont autant de raisons pour rester mobilisés, aux côtés des jeunes et de leur famille, des enseignants et de l'ensemble de la communauté éducative.

Par l'appel à projets « Aidons tous les collégiens à réussir ! », la Fondation de France entend apporter sa contribution au repérage de projets innovants, mais aussi ouvrir des pistes de réflexion sur l'évolution possible des pratiques de prévention et de traitement des phénomènes de démobilisation scolaire, afin de donner au plus grand nombre de meilleures chances de réussir.

APPEL À PROJETS e+

Centrés sur la réussite scolaire de tous les collégiens, les projets éligibles peuvent viser les objectifs particuliers suivants :

- faire exister des projets d'établissement ou de classe favorables à un climat scolaire propice aux apprentissages et au bien-être des élèves ;
- encourager l'innovation pédagogique favorisant l'implication active de tous les élèves et donnant du sens aux apprentissages ;
- renforcer les parcours individualisés au sein des collèges, mais aussi pour les jeunes sortis précocement du système scolaire ;
- soutenir les pratiques professionnelles collaboratives, accompagner les équipes, et encourager la recherche-action.

Bénéficiaires

Les organismes concernés peuvent être :

- les collèges (publics ou privés sous et hors contrat), notamment les établissements relevant de zones urbaines sensibles ou de revitalisation rurale ;
- les réseaux d'établissements scolaires (publics et privés sous et hors contrat) mobilisés sur la cohérence éducative du cycle 3 ;
- les établissements d'enseignement agricole (publics et privés) intégrant des classes de 4e et de 3e ;
- les associations impliquées dans des partenariats avec les établissements ;
- les laboratoires publics de recherche.

Dossier à constituer et calendrier

Vous trouverez l'ensemble des modalités de candidature à l'appel à projets sur le site fondationdefrance.org rubrique *trouver un financement*

Date limite de dépôt des candidatures : 14 mars 2018

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France
Programme Enfance
Anne Bouvier
Tél. : 01 44 21 31 34
E-mail : enfance@fdf.org

Éducation périscolaire

Les sociétés sont aujourd'hui structurellement et durablement définies par leur diversité culturelle. C'est pour nous tous un facteur d'enrichissement collectif, par l'ouverture aux autres et l'ouverture d'esprit. En renouvelant son programme, la Fondation de France veut faire de la pluralité culturelle un élément essentiel de l'éducation sensible de tous les enfants.

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Grandir en cultures APPEL À PROJETS	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège

Grandir en cultures

Le programme « Grandir en cultures » vise à donner aux enfants et aux jeunes de 2 à 18 ans, sur les temps éducatifs disponibles, autres que ceux consacrés à l'école et à la famille, les moyens d'acquérir une culture qui donne à chacun la propension à être, le goût d'agir, et la capacité à vivre ensemble dans une société ouverte à la diversité du monde.

Dans cette perspective, la Fondation de France souhaite soutenir des projets culturels s'adressant aux enfants et aux jeunes, de la petite enfance à l'entrée dans l'âge adulte. Ces projets seront conçus comme des cheminements ponctués d'étapes où les jeunes pourront développer leur créativité, s'approprier des techniques, s'exercer à penser et accroitre leur pouvoir d'agir.

Les projets exploreront les domaines des arts, de l'artisanat d'art, des sciences de la nature et des sciences humaines.

Tous les projets devront faire preuve d'une réelle qualité tant dans la démarche que dans ce qui est produit. En ce sens, ils feront appel à des professionnels reconnus dans le champ concerné.

APPEL À PROJETS e+ m+

Bénéficiaires

L'appel à projets s'adresse aux organismes sans but lucratif: associations, établissements publics et collectivités territoriales.

Dossier à constituer et calendrier

Vous trouverez l'ensemble des modalités de candidature à l'appel à projets sur le site fondationdefrance.org rubrique «trouver un financement»

Date limite de dépôt des dossiers: 25 juillet 2018

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France
Programme Enfance
Anne Bouvier
Tél.: 01 44 21 31 34
E-mail: enfance@fdf.org

Éducation à la citoyenneté

Nouveaux commanditaires

Voir p. 41

Approches transversales

Concours Déclics Jeunes

Poursuivant le vœu des époux Salavin-Fournier qui ont initié les «Prêts d'honneurs aux jeunes» en 1975 pour aider les jeunes âgés de 18 à 30 ans à concrétiser un projet précis dans le cadre de leur vocation, la Fondation de France remet chaque année, à l'issue d'un important dispositif de sélection, 20 bourses pour accompagner 20 jeunes dans la réalisation de leur avenir.

APPEL A CANDIDATURES

L'idée: aider financièrement la concrétisation d'un projet, en même temps que de soutenir la volonté du jeune à se réaliser.

Depuis 40 ans, en distribuant 20 bourses par an d'un montant de 7 600 euros chacune, le concours promeut des parcours ambitieux et atypiques, en cultivant l'idée d'entreprendre chez la jeune génération. Il constitue un tremplin pour des jeunes de 18 à 30 ans, qui peuvent ainsi mener à bien des projets personnels et concrétiser leur vocation. Les projets peuvent être présentés dans tous les domaines (culture, science, technique, action sociale, solidarité nationale ou internationale, environnement, art...).

Depuis leur création, les Bourses «Déclics Jeunes» ont permis à plus de 900 projets d'une grande diversité de voir le jour. Selon les vœux du couple Salavin-Fournier, le concours sensibilise également les jeunes à l'idée de donner à leur tour, lorsqu'ils auront pu, grâce à cette aide, se réaliser.

Bénéficiaires

Les jeunes de 18 à 30 ans porteurs d'un projet innovant, relevant de l'intérêt général, qui pourrait être un vrai «déclic» dans leur parcours et la réalisation de leur vocation.

Dossier à constituer et calendrier

L'appel à candidatures est en ligne sur le site de la Fondation de France du 12 septembre au 28 novembre 2018. Le détail du calendrier de sélection est disponible à cette date sur le site.

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France
Concours Déclics Jeunes
Tél.: 01 44 21 31 80
E-mail: boursesdeclicsjeunes@fdf.org

Réconcilier l'Homme et son environnement

L'environnement est l'objet d'enjeux et d'inquiétudes à l'échelle planétaire comme au niveau local. La compétition générale pour l'appropriation des ressources naturelles, l'expansion des villes, le développement des activités générant des pollutions, l'augmentation des catastrophes « naturelles », souvent d'origine indirectement humaine, menacent la biodiversité et la qualité des territoires de vie.

La certitude désormais acquise des impacts des activités humaines sur le changement climatique donne naissance à de multiples initiatives, allant des grandes décisions intergouvernementales aux projets locaux impulsés par les citoyens. Étant aujourd'hui mieux informés, ils souhaitent prendre part aux choix qui intéressent leur avenir, tout particulièrement en matière d'environnement, que ce soit collectivement ou de manière individuelle. Or, malgré quelques avancées dans le sillage du Grenelle de l'environnement, les initiatives citoyennes qui permettent la co-construction des décisions peinent à être reconnues par les décideurs.

Dans ce contexte, la Fondation de France a choisi d'orienter ses programmes d'environnement selon trois axes complémentaires :

- **dans une perspective sociale et pédagogique de responsabilisation, elle soutient la mise en réseau des acteurs de l'éducation vers un développement durable, la diffusion des projets éducatifs, et propose un cadre exceptionnel pour des classes découvertes de l'École Nicolas Hulot dans le parc de Branféré en Bretagne. Elle aide par ailleurs les structures à mesurer les impacts environnementaux de leur projet et à rechercher des solutions pour en réduire les nuisances au travers de l'aide complémentaire « Comment agir pour l'environnement » (voir p. 3). Dans la dimension internationale du programme, elle soutient des réseaux d'acteurs associatifs européens qui travaillent sur le développement durable et la relance des agricultures familiales en Afrique ;**
- **dans le respect des territoires, elle favorise les liens entre espaces urbains et espaces ruraux. Par le soutien de projets de concertation, le financement de jardins partagés, elle accompagne les initiatives collectives innovantes en faveur de la transition écologique. Elle encourage les recherches en agroforesterie et agriculture écologique, peu explorées par la recherche académique ;**
- **face à l'enjeu majeur que constitue l'impact des changements globaux sur le vivant, le développement des connaissances et la compréhension des phénomènes apparaît aujourd'hui prioritaire. La recherche scientifique explore depuis longtemps les différents domaines de l'environnement, mais généralement avec une approche technique qui sollicite en priorité les sciences dites « exactes ». Si les aspects sociétaux sont abordés, ils le sont plutôt de manière périphérique. C'est pourtant parce que l'homme a besoin de ces ressources qu'elles sont essentielles, et qu'il est indispensable de comprendre l'ensemble des incidences de nos pratiques quant à leur utilisation. Cela pose donc à la fois la question de leur pérennité et des nouvelles manières de les utiliser, et cela renvoie à la gestion des écosystèmes qui doivent en assurer le renouvellement. Il ne peut y avoir de préservation efficace de ces milieux particulièrement mis à l'épreuve sans une action globale qui prenne en compte l'ensemble de ces espaces, de ses acteurs.**

Citoyenneté et éducation à l'environnement

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Un pôle de référence autour du parc de Branféré	Éducation, réseaux d'acteurs, mutualisation	Toutes régions	Au siège
La transition écologique, ici et ensemble APPEL À PROJETS	Projets d'actions (financement) Soutien aux réseaux	Selon votre région, adressez-vous au contact figurant sur la carte au dos	
Réseaux français et européens d'initiatives de développement durable	Soutien aux réseaux	Dans l'Union européenne dont la France	Au siège

Un pôle de référence autour du parc de Branféré

Après avoir été à l'initiative en 1993 des programmes pédagogiques innovants Rouletaboule sur le thème des déchets et de la consommation, et Ricochets sur le thème de l'eau, la Fondation de France concentre depuis plusieurs années ses actions en matière d'éducation à l'environnement sur le renforcement des activités du pôle éducatif et de ressources que constituent le parc de Branféré et l'École Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme.

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France
Programme Environnement
Thierry Gissinger
Tél. : 01 44 21 87 18
E-mail : environnement@fdf.org

La transition écologique, ici et ensemble

Les activités humaines, nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble pèsent de manière significative sur l'environnement. L'Accord de Paris sur le climat de 2015 a montré la capacité de la communauté internationale à se mobiliser sur la réduction des émissions des gaz à effet de serre. Le changement climatique, la rareté des ressources, la perte accélérée de la biodiversité et la multiplication des risques sanitaires environnementaux sont autant d'enjeux auxquels l'humanité doit répondre. La nécessité s'impose de faire évoluer les sociétés humaines vers des modes de vie post-carbone, écologiques et durables. En France, cette transition commence à être prise en compte dans les politiques publiques. Des initiatives émergent également des territoires, portées par des collectifs à la recherche de solutions à l'échelle locale.

APPEL À PROJETS e+

La Fondation de France soutient les initiatives citoyennes qui participent à la transition écologique dans un territoire identifié et qui reposent sur un processus de dialogue territorial impliquant l'ensemble des parties prenantes.

On entend par transition écologique l'évolution vers de nouveaux modèles économiques et sociaux pour répondre aux grands enjeux environnementaux du changement climatique, de la rareté des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires environnementaux.

Les projets présentés doivent impliquer de façon active l'ensemble des acteurs concernés, groupes sociaux ou professionnels.

Leur participation est organisée à toutes les étapes du projet, depuis la phase initiale de sensibilisation et de rencontre entre usagers jusqu'à la mise en œuvre commune des décisions.

L'aide de la Fondation de France prendra deux formes :

- un soutien financier annuel ou pluriannuel (3 ans maximum) pour les dépenses liées à la préparation et la mise en œuvre du projet ;
- un appui via :
  - la mise en interaction des porteurs de projet. Une Journée initiale, regroupement de tous les bénéficiaires de l'appel à projets, sera organisée après l'accord de la décision de soutien. Elle permettra de mettre en relation les lauréats afin de partager une culture commune d'implication pleine et entière des citoyens usagers du territoire, dans le respect de la diversité des initiatives. L'obtention d'un financement implique la participation à cette journée ;
  - un dispositif SOS consultant qui permet à chaque projet financé de bénéficier de 1 à 3 jours d'appui technique, pour améliorer et renforcer la méthode et/ou les actions d'implication et de concertation entre les usagers, acteurs et parties prenantes. Cet appui sera octroyé sur simple demande du bénéficiaire.

Dossier à constituer et calendrier

Vous trouverez l'ensemble des modalités de candidature à l'appel à projets sur le site fondationdefrance.org rubrique *trouver un financement*

Date limite de dépôt des candidatures : 11 avril 2018

RECHERCHE ET FORMATION

Pour favoriser le développement de cette culture et la professionnalisation des pratiques, la Fondation de France a soutenu le programme d'actions et de recherche Comédie (Concertation et médiation environnementale), qui propose des formations aux acteurs locaux et diffuse des informations via son site internet www.comedie.org

Le *Guide pratique du dialogue territorial* a été entièrement actualisé et réécrit. Il est disponible sur demande. Enfin, la Fondation de France poursuivra l'accompagnement de la mise en réseau régionale des acteurs.

→ À qui s'adresser

Selon votre département, adressez-vous au contact figurant sur la carte au dos.

Si votre contact est au siège de la Fondation de France, adressez-vous au :
Programme Environnement
Thierry Gissinger
Tél. : 01 44 21 87 18
E-mail : environnement@fdf.org

Réseaux français et européens d'initiatives de développement durable

Lors de la première révision de la Politique agricole commune en 1992, la Fondation de France, en collaboration avec d'autres fondations européennes, a accompagné la création du Réseau européen de développement durable constitué d'une quarantaine de porteurs d'initiatives répartis sur l'ensemble du continent européen élargi à l'Est. Après avoir travaillé sur les savoirs écologiques locaux, le recueil et le partage d'expériences dans différentes régions rurales européennes, les projets concernent aujourd'hui le renforcement des relations ville/campagne, ainsi que le développement d'outils et d'animations visant à diffuser et à amplifier les bonnes pratiques sur différentes thématiques du développement durable (site internet, événements internationaux, visites d'étude, stages internationaux d'étudiants...).

La Fondation de France poursuit en 2018 son soutien aux réseaux associatifs européens qui agissent sur des problématiques concrètes de territoires et dans des ensembles géographiques cohérents.

→ Pour en savoir plus

S'adresser au siège de la Fondation de France
Programme Environnement
Thierry Gissinger
Tél. : 01 44 21 87 18
E-mail : environnement@fdf.org

Protection de la biodiversité

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	A qui vous adresser ?
Les futurs du littoral et de la mer APPEL À PROJETS	Projets de recherche (financement)	Toutes régions	Au siège

Les futurs du littoral et de la mer

Nos mers et nos littoraux ont connu, au cours des dernières décennies, une évolution rapide et contrastée, qui soulève de nombreuses questions relatives aux formes de gouvernance face aux modes d'occupation et d'utilisation de leurs espaces, aux apports polluants et aux risques auxquels ils sont exposés, et au développement socio-économique, culturel et politique dont ils sont le siège.

Interfaces attractives à de nombreux égards, les littoraux font l'objet de pressions croissantes sur des espaces souvent fragiles. C'est en effet sur le littoral que sont les densités de population les plus fortes, et c'est la mer qui est l'ultime milieu récepteur de tous les polluants générés par les activités humaines sur le bassin versant et, dans une moindre mesure, dans l'espace marin. La France et ses territoires outre-mer ne font pas exception avec, en métropole, des densités de population 2,5 fois plus fortes sur le littoral et, pour l'outre-mer, des problématiques de petites îles où mer et littoral sont omniprésents.

Pour faire face aux multiples menaces qui pèsent sur ces socio-écosystèmes, en termes de réponses d'ordre environnemental, social et économique, il est nécessaire de mobiliser, développer, et intégrer les savoirs issus de la recherche scientifique et des initiatives professionnelles et citoyennes traditionnelles ou émergentes, dans les territoires côtiers et les espaces maritimes.

APPEL D'OFFRES

La Fondation de France encourage le développement de pratiques de recherche robustes à l'interface entre sciences et société, portant sur le littoral, son interface terre-mer, et les espaces maritimes qui le jouxtent. Elle soutient des projets qui associent étroitement les décideurs, les acteurs du développement, les citoyens et les scientifiques.

L'objectif de cet appel à projets est de se saisir de questions cruciales pour la société actuelle et/ou celle de demain, en prenant pleinement en compte la dimension évolutive des écosystèmes comme des sociétés. Les projets soutenus seront particulièrement attentifs aux trajectoires de changement, aux dynamiques lentes ou rapides qui préfigurent les littoraux et mers de demain, et à la manière dont l'homme y contribue, les perçoit, se les approprie et peut les transformer in fine en projets de territoires terrestres et maritimes durables. La Fondation de France cherche ainsi à soutenir la production de formes d'innovation, d'analyses complexes, de scénarios, d'outils et de méthodes qui puissent être partagés et diffusés parmi les divers acteurs du littoral et de la mer. Ces travaux s'articulent sur une démarche scientifique en co-construction avec les acteurs précités de manière à garantir l'intégration des résultats dans les pratiques de gouvernance et de gestion de la mer et du littoral.

Cet appel d'offres s'adresse à toute initiative collective associant les acteurs de terrain et leurs collectifs locaux et régionaux et des scientifiques.

Les projets peuvent être portés par :

- des laboratoires et centres de recherche scientifique en association avec des acteurs de types variés ;
- des organismes d'intérêt général en association étroite avec des équipes de recherche.

Seules les initiatives collectives travaillant directement sur les espaces littoraux ou marins sont éligibles.

Critères de sélection

- Placer l'homme et les sociétés au cœur de la démarche de recherche-action ;
- développer une approche transdisciplinaire partant de questionnements inhérents aux sciences humaines et sociales, et en intégrant au mieux les sciences naturelles ;
- être le fruit d'une collaboration entre acteurs de terrain (praticiens, décideurs…) et scientifiques.

Dossier à constituer et calendrier

Vous trouverez l'ensemble des modalités de candidature à l'appel d'offres sur le site fondationdefrance.org rubrique *trouver un financement*

Date limite de dépôt des candidatures : 25 avril 2018

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France
Programme Environnement
Thierry Gissinger
Tél. : 01 44 21 87 18
E-mail : environnement@fdf.org

Production et utilisation des ressources

Le secteur agricole comme certaines filières agro-alimentaires traversent une période de crise économique et sociale. Cette crise est le reflet d'une profonde mutation des actes de production agricole mais aussi de ceux de transformation et de consommation des aliments. Des pratiques aux conséquences néfastes tant pour la santé de l'environnement, des animaux que pour celle des humains sont de plus en plus questionnées par de larges secteurs de la société. Face à ce constat et aux enjeux du futur (notamment climatiques et démographiques), de nombreuses initiatives ont émergé pour re-fonder la manière de cultiver la terre, d'élever les animaux, de nourrir les Hommes et de préserver le fonctionnement de notre planète.

Bien que se déployant dans des contextes contrastés (dans la plupart des pays : surproduction et dégradation des ressources naturelles, risques sanitaires et inégalités d'accès à l'alimentation – dans les pays du Sud, accès difficile au crédit, aux intrants, à la terre et au marché, et concurrence déloyale des aliments importés), ces démarches et projets agro-écologiques portent une vision commune : il est aujourd'hui indispensable et possible d'inventer progressivement de nouvelles voies pour produire, faire vivre et nourrir durablement en favorisant des systèmes agricoles respectueux de la nature et des humains.

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Écosystèmes, agricultures et alimentation : projets de recherche APPEL À PROJETS	Projets de recherche-action (financement)	Toutes régions	Au siège
Recherches sur les agroforesteries tempérées APPEL À PROJETS	Projets de thèse et post-doctorat (financement) Projets de recherche-action	Toutes régions Toutes régions	Au siège Au siège
De nouvelles natures à cultiver ensemble	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège
Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest APPEL À PROJETS	Projets (financement)	Afrique de l'Ouest (pays de la CEDEAO*)	Au siège

** CEDEAO : Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest.*

Écosystèmes, agricultures et alimentation : projets de recherche

fondation daniel & nina carasso
sous l'égide de la fondation de france

Pour soutenir la transition agro-écologique de toutes les agricultures de France, d'Europe et du Monde, la Fondation de France et la Fondation Daniel et Nina Carasso ont décidé d'unir leurs efforts pour mobiliser les acteurs et fédérer les porteurs d'enjeux dans les domaines de la recherche, du développement et du déploiement de solutions, tant à l'échelle locale qu'à celles, plus vastes, allant du bassin de consommation à la région ou au pays.

L'ambition est d'ouvrir plus largement le champ des possibles en explorant, pour toutes les agricultures, de nouveaux modèles mettant en synergie alimentation, agriculture et environnement et permettant de :

- reconstituer des systèmes agricoles basés sur les processus écologiques et leur gestion au niveau des sols, de la diversification des productions et de l'intégration des échelles pour le bouclage des cycles bio-géochimiques ;
- reconstruire des synergies entre les parties prenantes des systèmes alimentaires et agricoles (des paysans aux consommateurs) fondées sur l'équité, la qualité des produits, la confiance, le partage équitable de la valeur et le partage des savoirs et des cultures.

L'agro-écologie n'est pas considérée ici comme une forme particulière d'agriculture mais comme une vision pouvant transformer toutes les formes actuelles d'agriculture et comme une inspiration sur les chemins pour y parvenir. Elle impose cependant de profonds changements dans la façon d'analyser, d'évaluer et de concevoir tant les pratiques de culture et d'élevage que les systèmes de production et d'échange :

- l'abandon de la recherche de solutions « passe-partout » au profit d'une diversité de systèmes à construire par les acteurs eux-mêmes ;
- l'intégration des différentes échelles auxquelles opèrent les processus écologiques et socio-économiques de l'agro-écologie : la parcelle, l'exploitation agricole, le territoire ;
- l'intégration des savoirs profanes et des savoirs scientifiques plus génériques pour produire des connaissances activables et utilisables par le plus grand nombre ;
- une réinscription des pratiques dans le temps long, celui des processus écologiques (croissance d'un arbre, maintien ou restauration d'un sol de qualité, changement clima-

tique…), celui des acteurs (nouveaux apprentissages et compétences à acquérir pour les paysans, les chercheurs et accompagnateurs,…) et enfin celui des institutions (gouvernance, nouveaux référentiels de politiques publiques).

APPEL À PROJETS

L'appel à projets s'adresse autant aux acteurs de terrain qu'aux équipes de recherche qui souhaitent s'engager dans des voies encore peu explorées, que ce soit en terme de méthode, d'organisation, ou d'approche scientifique, dans le respect des écosystèmes et de la qualité des productions obtenues.

Dossier à constituer et calendrier

Vous trouverez l'ensemble des modalités de candidature à l'appel à projets sur le site fondationdefrance.org rubrique *trouver un financement*

Date limite de dépôt des candidatures : samedi 3 mai 2018

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France
Programme Environnement
Thierry Gissinger
Tél. : 01 44 21 87 18
E-mail : environnement@fdf.org

Recherches sur les agroforesteries tempérées

L'agroforesterie associe sur les mêmes parcelles une vocation mixte de production agricole annuelle (cultures, pâture) et de production différée à long terme par les arbres (bois et autres services). Les parcelles agroforestières tirent parti de la complémentarité des arbres et des cultures pour mieux valoriser les ressources du milieu. Des formes modernes performantes d'agroforesterie sont possibles, adaptées aux contraintes de la mécanisation. Le développement des systèmes agroforestiers et la conservation de ceux existants présentent des atouts tant en termes agricoles qu'environnementaux.

Malgré un regain de visibilité et une intégration explicite dans la nouvelle Politique agricole commune (PAC 2014-2020), la recherche en agroforesterie des zones tempérées manque toujours de moyens pour explorer des nouvelles voies, notamment le croisement de différentes disciplines qui permettraient de mieux comprendre les interactions en jeu dans ces systèmes complexes.

APPEL D'OFFRES

En 2018, la Fondation de France réoriente son appel d'offres pour soutenir la production de connaissances adaptées aux nouveaux besoins et questionnements des acteurs ainsi qu'à leurs pratiques évolutives, en :

- continuant à financer quelques thèses et post-doctorats, centrés sur des sujets orphelins, encore peu ou pas explorés ;
- ouvrant ses soutiens à des recherches plus impliquées (du type recherche-action, recherche participative) reposant sur une association étroite entre des laboratoires de recherche et des acteurs de terrain (paysans, citoyens, acteurs des territoires…).

Dossier à constituer et calendrier

Vous trouverez l'ensemble des modalités de candidature à l'appel d'offres sur le site fondationdefrance.org rubrique *trouver un financement*

Date limite de dépôt des candidatures : samedi 27 février 2018

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France
Programme Environnement
Thierry Gissinger
Tél. : 01 44 21 87 18
E-mail : environnement@fdf.org

De nouvelles natures à cultiver ensemble

Depuis 1997, la Fondation de France a soutenu la création de plus de 200 espaces de nature partagés, aux vocations multiples et originales. Ils reposent sur une implication active et concrète de la population dans la gestion de son propre cadre de vie : jardins associatifs, espaces verts communautaires, expériences d'agriculture urbaine, jardins pédagogiques, jardins thérapeutiques, jardins de prisons…

Les jardins partagés étant aujourd'hui mieux financés par les pouvoirs publics, la Fondation de France ne conduit plus d'appel à projets annuel.

Elle peut toutefois encore aider ponctuellement leur émergence grâce à l'action relais de la Fondation JM Bruneau.

→ Pour en savoir plus

S'adresser au siège de la Fondation de France
Programme Environnement
Thierry Gissinger
Tél. : 01 44 21 87 18
E-mail : environnement@fdf.org

Ou à la Fondation JM Bruneau
Jean-François Bruneau
E-mail : jmbdev@wanadoo.fr

Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest

Voir p. 31

Développer la philanthropie

Créée à l'instigation de l'État pour encourager le développement de la philanthropie, la Fondation de France est principalement connue pour accueillir et gérer des fonds et fondations d'une part, et collecter et redistribuer des ressources pour soutenir l'innovation sociale d'autre part. Pour optimiser son implication au service d'un meilleur fonctionnement de la société, la Fondation de France s'attache également à renforcer l'environnement philanthropique dans lequel elle s'inscrit. Elle œuvre en France pour la professionnalisation du tiers secteur, la reconnaissance des fondations, l'amélioration des encouragements fiscaux au mécénat, et le développement d'une culture de la philanthropie dans notre pays.

Elle travaille également avec ses partenaires européens à des programmes d'intervention communs et à l'élaboration de dispositifs supranationaux du mécénat.

Comprendre la philanthropie

L'Observatoire de la philanthropie

Structure de recherche-développement, l'Observatoire de la philanthropie est dédié à la connaissance de la philanthropie. Il produit des travaux destinés à faire rayonner le travail des fondations et à améliorer la compréhension des techniques de l'intervention philanthropique, pour accroître sa portée et optimiser son impact.

Entretenant depuis sa création en 1997 une base recensant toutes les créations et dissolutions de fonds et fondations, l'Observatoire est aujourd'hui la source de données la plus exhaustive sur le secteur.

Il réalise tous les quatre ans une enquête nationale sur les fonds et fondations dont la quatrième édition a été publiée en 2015. La même année, une étude comparative sur la philanthropie a été menée dans dix pays européens. En 2016, une étude à l'échelle régionale est venue compléter les panoramas national et européen.

L'Observatoire effectue également des enquêtes sur les philanthropes et l'évolution des pratiques philanthropiques. Il produit notamment des portraits de fondateurs publiés dans le journal *Le Monde*, destinés à mieux faire connaître les motivations et le rôle des mécènes qui agissent à titre individuel au bénéfice de l'intérêt général. Il a également publié en 2016 une étude sur le développement des stratégies collectives en philanthropie.

Par ailleurs, l'Observatoire produit des études sur l'état de problématiques sociales traitées par les programmes de la Fondation de France, notamment une enquête annuelle sur les Solitudes qui fait l'objet d'une importante communication. Ce travail suivi permet d'analyser l'évolution et les déterminants de ce phénomène lié à la montée des individualismes, à la mobilité, au chômage et à la précarité.

Les travaux de l'Observatoire sont diffusés auprès du grand public à travers le site internet de la Fondation de France www.fondationdefrance.org/article/etudes-de-lobservatoire, et repris par l'ensemble des instances du secteur.

La responsable de l'Observatoire est membre du conseil scientifique de l'ADDES (association pour le développement des données sur l'économie sociale), où elle représente la famille des fondations.

Fédérer les acteurs de la philanthropie

Les organisations professionnelles en France et à l'international

À mesure qu'elle s'est elle-même développée, la Fondation de France a contribué à créer des regroupements professionnels au sein desquels elle prend une part active.

FRANCE GÉNÉROSITÉS

Représentation professionnelle des collecteurs de fonds privés à but non lucratif auprès des pouvoirs publics, chargée de promouvoir la philanthropie et de négocier ses conditions d'exercice : fiscalité, réglementation, suivi des relations avec les acteurs publics et privés concernés par la philanthropie.

www.francegenerosites.org

LE CENTRE FRANÇAIS DES FONDS ET FONDATIONS

Créé en 2002 à l'initiative de sept fondations, le Centre français des fonds et fondations (CFF) a vocation à regrouper tous fonds de dotation et fondations, quels qu'en soient le statut juridique, le mode opératoire, les moyens, les fondateurs ou la mission d'intérêt général. Le Centre compte plus de 200 membres adhérents et associés. Il a pour mission d'aider à la connaissance du secteur et d'en favoriser le développement, et vise à promouvoir une forte culture philanthropique en France, au service de toutes les causes d'intérêt général.

Le Centre français des fonds et fondations accompagne, documente et renforce un secteur en pleine évolution, mutation et diversification. Il est le porte-parole des fonds et fondations en France auprès des pouvoirs publics, et la voix du secteur pour la France en Europe et dans le monde.

Centre d'information de référence du secteur, il assure une veille législative, réglementaire et fiscale accessible à tous sur son site internet, et contribue à la production d'études et d'enquêtes. Il met en place, avec ses adhérents, des cercles d'affinités et des groupes de travail thématiques. Chaque groupe aborde les problématiques et enjeux fixés par ses membres. Le CFF contribue ainsi à la création d'un secteur solidaire et innovant, nourri des pratiques et expertises les plus récentes au service de la société. Le CFF fait partie du réseau Donors and foundations networks in Europe (DAFNE), plateforme d'optimisation de coopération bilatérale et multilatérale entre les différents centres nationaux de fondations.

www.centre-francais-fondations.org

LE CENTRE EUROPÉEN DES FONDATIONS : POUR LA CONSTRUCTION D'UNE EUROPE PHILANTHROPIQUE

Le Centre européen des fondations (European Foundation Center – EFC) compte parmi ses adhérents directs près de 250 fondations, associations de fondations et entreprises mécènes, et apporte ses services à plus de 50 000 organismes affiliés.

Porte-parole auprès des institutions européennes, l'EFC favorise la diffusion de pratiques déontologiques, et propose un service de communication sur les fondations et les entreprises mécènes en Europe. Il aide aussi à la constitution de fondations dans des pays qui ne disposent pas encore de ce mécanisme.

www.efc.be

THE NETWORK OF EUROPEAN FOUNDATIONS (NEF) : DES PROJETS CONCRETS DANS L'UNION EUROPÉENNE

Cette association a pour vocation de permettre à des fondations de différents pays de monter des projets opérationnels communs afin de travailler sur des solutions à l'échelle de l'espace européen. Le réseau s'efforce aussi de financer en commun, éventuellement avec l'aide de l'Union européenne, des études prospectives visant à proposer, dans des secteurs précis, des politiques d'intervention harmonisées.

www.nef-europe.org

Faire connaître et rayonner la philanthropie

À la création de la Fondation de France, en 1969, seules 250 fondations existaient dans notre pays. Elles peinaient à faire entendre leur voix et leurs spécificités. Elles sont aujourd'hui plus de 4 500. Pour accompagner la reconnaissance du secteur, la Fondation de France favorise la diffusion des expériences et des connaissances.

La Chaire Philanthropie de l'ESSEC

Pour que la philanthropie se développe, il faut en faire un objet de recherche et bâtir autour d'elle un corpus de connaissances. Présentée le 27 janvier 2012, dans le cadre de l'Institut de l'innovation et de l'entrepreneuriat social de l'ESSEC, la nouvelle Chaire dédiée à la philanthropie – soutenue par la Fondation de France – est venue combler ce manque : à l'heure actuelle, les études consacrées à ce levier social sont surtout nord-américaines. « Comment se lancer dans la philanthropie ? Quelles ressources, quelles gouvernances, quelles stratégies sont requises ? Ces questions intéressent l'ESSEC. », indique Anne-Claire Pache, titulaire de la Chaire.

En 2018, la Fondation de France renouvelle pour la seconde fois son partenariat avec la Chaire pour une durée de trois ans.

http://chaire-philanthropie.essec.edu/

L'École de la Philanthropie

Créée par les Fondations Edmond de Rothschild en 2011, l'École de la Philanthropie a pour vocation de sensibiliser la jeune génération à l'engagement philanthropique sous toutes ses formes. La Fondation de France a rejoint en 2016 la gouvernance de ce projet, répondant parfaitement à son ambition de promouvoir une culture de la philanthropie en France.

En collaboration avec le ministère de l'Éducation nationale et le Rectorat de l'Académie de Paris, l'École de la Philanthropie met à disposition des enseignants un programme de sensibilisation et d'action dédié aux 9-11 ans ainsi qu'une plateforme numérique de ressources pédagogiques, et entretient de nombreux partenariats pour développer le projet en milieux périscolaire et extrascolaire.

Depuis la création de l'Ecole de la philanthropie, plus de 7 500 enfants ont participé au programme, et soutenu ainsi 150 associations.

Projet de référence en matière de pédagogie de la philanthropie, l'École de la Philanthropie doit à moyen terme se déployer sur l'ensemble du territoire national.

Les Rencontres internationales des philanthropes

Organisées par la Fondation de France tous les 2 ans, les Rencontres internationales des philanthropes ont pour vocation de donner la parole aux grands acteurs de la philanthropie en confrontant des points de vue de différents pays.

Les Rencontres régionales des philanthropes

Lancés en 2013, ces événements ont pour vocation de promouvoir la diversité et la richesse des initiatives philanthropiques au cœur des territoires. Ils se déroulent majoritairement dans les villes-siège des Fondations régionales de la Fondation de France : Lille, Strasbourg, Lyon, Marseille, Bordeaux et Nantes.

La Lettre de la philanthropie

Lancée en 2015, *La Lettre de la philanthropie* est une newsletter électronique qui fait un tour d'horizon des actualités et des tendances du secteur et donne la parole à des philanthropes ou à des experts. Elle complète les études de l'Observatoire, en traitant l'actualité de la philanthropie en France et à l'international, pour permettre aux personnes intéressées ou aux professionnels du secteur d'entretenir de façon régulière leur connaissance du secteur.

Sécuriser la philanthropie

Le label Ideas

La Fondation de France a sollicité et obtenu en 2015 le label Ideas, après s'être soumise à un référentiel d'évaluation constitué de 120 points de contrôle répondant aux normes internationales. L'évaluation d'Ideas est réalisée chaque année par des contrôleurs bénévoles, et ratifiée tous les trois ans par des commissaires aux comptes professionnels.

Une logique de proximité

La Fondation de France est présente sur l'ensemble du territoire. Cette proximité permet un contact direct avec les donateurs, fondateurs et bénéficiaires et favorise l'adaptation des propositions de la Fondation de France aux réalités de terrain.

Siège et Centre-Ouest

40 avenue Hoche
CS 30001
75008 Paris
Tél. : 01 44 21 31 00
E-mail : fondation@fdf.org

Grand Ouest

Départements 22, 29, 35, 53, 56, 72
8 rue du Pré Botté
35000 Rennes
Tél. : 02 99 38 24 22

Départements 37, 44, 49, 79, 85, 86
5, rue Columelle
44000 Nantes
Tél. : 02 51 83 20 70

E-mail : grandouest@fdf.org

Sud-Ouest

29 rue Esprit des Lois
33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 52 03 07
E-mail : sudouest@fdf.org

France d'Outre mer

Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Terres australes et antarctiques françaises, Wallis-et-Futuna.
40 avenue Hoche
CS 30001
75008 Paris
Tél. : 01 44 21 31 00
E-mail : fondation@fdf.org

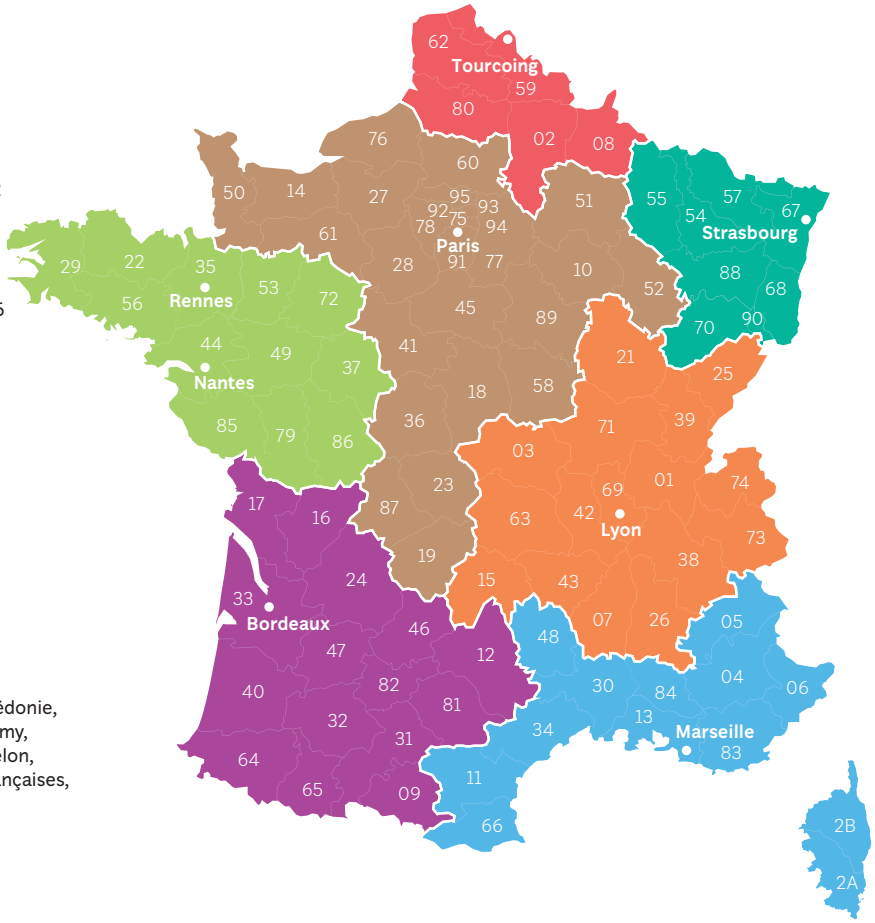

Nord

5 rue de Tournai
59200 Tourcoing
Tél : 03 20 11 80 90
E-mail : nord@fdf.org

Grand Est

10 rue Sainte Marguerite
CS 90012
67083 Strasbourg cedex
Tél. : 03 88 22 78 68
E-mail : grandest@fdf.org

Centre-Est

19 rue de l'Arbre Sec
69001 Lyon
Tél. : 04 72 10 92 30
E-mail : centreest@fdf.org

Méditerranée

42 rue Montgrand
CS 20004
13006 Marseille
Tél. : 04 91 90 08 77
E-mail : mediterranee@fdf.org

Crédits photographiques : T.Salva/Lumento, H. Dicko, C. Charzat, L. Lung

IMPRIM'VERT®

LABEL IDEAS

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél.: 01 44 21 31 00
Fax: 01 44 21 31 01
fondationdefrance.org

Fondation de France